

## NOTE DE PRESENTATION

CONSEIL DU 17 mars 2025

**Service** : Direction Générale

**Instructeur** : Sabine CALOIN

**Rapporteur** : Monsieur le Maire

**Délibération n° 1**

Débat d'orientation budgétaire 2025

### **Exposé :**

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est un élément constitutif de l'organisation et de la gestion financière d'une commune.

Il constitue la première étape du cycle budgétaire.

Son objectif est double : d'une part il permet de présenter à l'assemblée délibérante les principales orientations retenues pour l'élaboration du budget ; d'autre part, il permet aussi d'informer sur le contexte de son élaboration et les différents mécanismes financiers et réglementaires qui ont une incidence dans sa mise en œuvre.

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux communes de plus de 3500 habitants dans un délai de deux mois précédant l'examen du Budget Primitif (BP).

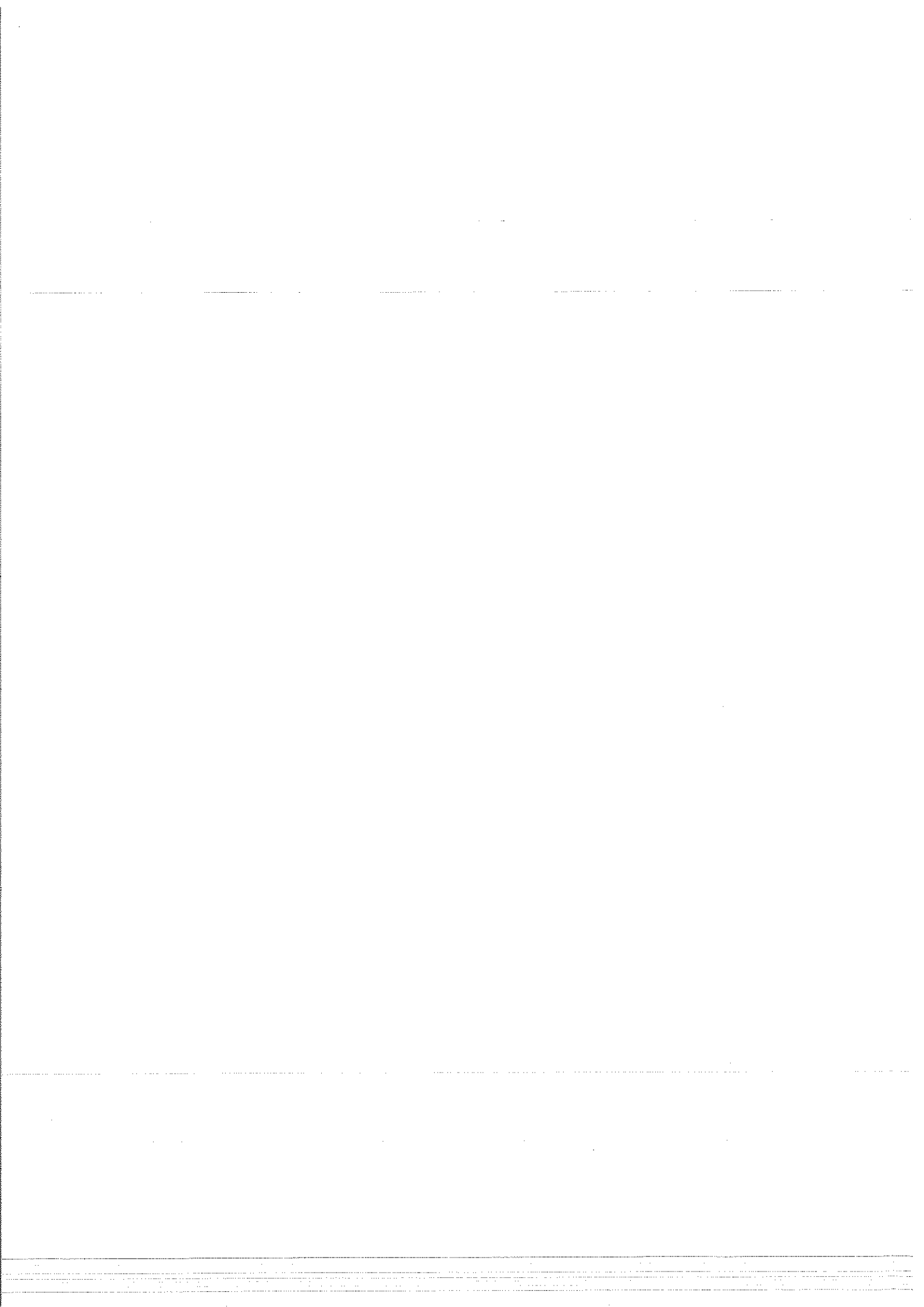
L'article 107 de la loi nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 a complété les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), support du DOB, doit donc comprendre les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, la présentation des engagements pluriannuels, des informations sur la structure et la gestion de la dette ainsi que l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Les prévisions budgétaires sont bâties sur les 3 axes que sont :

- ❶ De maintenir les taux de fiscalité
- ❷ De continuer à dégager de l'autofinancement pour le financement des équipements publics
- ❸ De poursuivre le programme d'investissements pour la maîtrise du foncier et l'entretien du patrimoine

**Les membres du Conseil municipal sont invités à** prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le débat et à procéder au vote.





Accusé certifié exécutoire


 Réception par le préfet : 19/03/2025  
 DESTINATION  
 BAIE DE CANCHE

Délibération n° 1

Conseil municipal du Lundi 17 mars 2024

Direction Générale des Services

Domaine de compétence :

7.10 - Finances locales – divers

Le Lundi Dix-Sept Mars deux mille vingt cinq à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

 Date de convocation :  
 06/03/2025

Membres présents : 21

Membres ayant donné pouvoir : 9

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 3

Nombre de votants : 30

Affiché le 20/03/2025

**Présents :** Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Charles LANQUETIN, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, **Adjoints**, Madame Lyliane DUFOUR, Monsieur Philippe RAMET, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Adrien BACLET, Monsieur Frédéric CADET, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Coralle PREUVOST, Monsieur René BONVOISIN, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN. **Conseillers municipaux.**

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Madame Christelle BEURAIN à Madame Nathalie TILLIER, Madame Dominique DELSEAUX à Monsieur Franck TINDILLER, Madame Laurence PLAISANT à Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Grégory HURTREL à Monsieur Adrien BACLET, Madame Justine GOSSELIN à Madame Maryse MAILLART, Monsieur Maxime GUERVILLE à Madame Coralle PREUVOST, Monsieur Gérard ANDRE à Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Marine NEMPONT à Madame Marie-Antoinette LISIK.

**Absent (s) excusé (s) :** 0

**Absent (s) non excusé(s) :** Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Jean-Paul HAGNERÉ et Monsieur Xavier BRASSART.

**Votants :** 30**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Michel GOSSELIN

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2025

Rapporteur : Monsieur le Maire

Synthèse de la délibération :

Débat d'orientation budgétaire 2025

**Vu** les articles L2312-1, L2312-3, L5211-36 et L5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 Aout 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe)

**Vu** l'avis conforme de la commission n°2 « Piloter un service public de qualité » en date du 10 Mars 2025 ;

**Vu** le rapport et sa présentation synthétique joints en annexe ;

**Considérant** que la présentation des orientations budgétaires doit intervenir dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget ;

**Considérant** que ce débat s'applique au budget principal et aux budgets annexes ;

**Considérant** que ce débat et le rapport constituent une formalité substantielle à l'adoption du budget ;

**Considérant** que les élus du Conseil Municipal ont été destinataires d'un rapport d'orientation budgétaire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal** décide de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le débat et à procéder au vote et a été adopté par 30 voix pour.

Vu pour être affiché le 20 Mars 2025 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire  
Franck TINDILLER



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication  
d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire  
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

*Signature*

# Rapport d'Orientation Budgétaire 2025



Depuis la loi « Administration Territoriale de la République – (ART) » du 6 février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif et est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants.

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le débat d'orientation budgétaire est une étape essentielle de la procédure budgétaire qui permet de rendre compte de la gestion de la Ville.

Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière préalablement au vote du budget primitif.

Ce rapport est prévu à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il comporte les informations suivantes :

- Les orientations budgétaires envisagées par la Commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement comme en investissement. Les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget sont précisées (concours financiers, fiscalité, tarification et subventions).
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière d'investissement.
- Des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette.
- Les évolutions des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité.

Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations claires et lisibles, ce rapport doit être accessible de manière dématérialisée, site internet de la collectivité, dans un délai d'un mois après son adoption (Décret 2016-834 du 23 juin 2016).

Il est transmis au Président de la Communauté de communes dans les quinze jours qui suivent sa tenue (Décret 2016-841 du 24 juin 2016).

## SOMMAIRE

LE-CONTEXTE-GENERAL.....	5
INCIDENCE DE LA LOI DES FINANCES 2025 SUR LA SITUATION DE LA COLLECTIVITE.....	9
LA PROSPECTIVE DU BUDGET 2025 .....	9
I. INFLATION .....	10
II. INSTABILITÉ ET MANQUE DE VISIBILITÉ POUR 2025.....	11
III. LES RÉPONSES FISCALES DE L'ÉTAT AUPRÈS DES COLLECTIVITÉS LOCALES. ....	12
IV. LA DEMATERIALISATION .....	12
I. INFORMATIONS BUDGETAIRES DE LA VILLE D'ETAPLES-SUR-MER.....	13
1.ÉVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT.....	13
RÉTROSPECTIVE DE L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT.....	15
COÛT NET DES PRINCIPALES OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT SUBVENTIONNEES EN 2024.....	16
2.ÉVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT.....	209
RETROSPECTIVE DU COEFFICIENT DE REVALORISATION FORFAITAIRE DES VALEURS LOCATIVES CADASTRALES.....	22
ÉVOLUTION DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT PERCUE DEPUIS 2015.....	233
Ventes et achats de biens immobiliers :.....	244
DES DEPENSES A NOUVEAU SOUS CONTROLE.....	255
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT DE 2019 A 2024.....	Erreur !
<b>Signet non défini.6</b>	
EVOLUTION DES RESULTATS DE 2013 A 2024.....	Erreur !
<b>Signet non défini.7</b>	
ÉVOLUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT.....	288
COÛT NET DES PRINCIPALES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SUBVENTIONNEES EN 2024.....	32
PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS D'INVESTISSEMENT.....	Erreur !
<b>Signet non défini.4</b>	
II. LES PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT POUR L'ANNEE 2025 .....	366
EDUCATION ET JEUNESSE.....	36
CULTURE & PATRIMOINE / EVENEMENTIEL.....	37
SPORTS.....	38
URBANISME, VOIRIE ET ENVIRONNEMENT > AMENAGEMENT URBAIN.....	39
URBANISME, VOIRIE ET ENVIRONNEMENT-> VOIRIE ET ESPACES PUBLICS.....	40
URBANISME, VOIRIE ET ENVIRONNEMENT-> ENVIRONNEMENT ET PREVENTION DES RISQUES.....	41
SECURITE ET SERVICES PUBLICS.....	42
EN CONCLUSION : UNE VISION COHERENTE POUR 2025.....	43
ÉVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT.....	44

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2025 = 8 M€.....	4545
ÉVOLUTION DES INDICATEURS OU RATIOS.....	46
III. La structure de la dette.....	497
ÉVOLUTION DU CAPITAL RESTANT DÛ ET DES INTERÊTS PAYES DES ANNEES 2014 A 2024.....	55
SERVICE DE LA DETTE.....	56
IV. PRESENTATION DE L'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS.....	58
Traitements indiciaires et régime indemnitaire.....	62
V. LES BUDGETS ANNEXES.....	67
a) BUDGET MAREIS .....	67
b) BUDGET A AUTONOMIE FINANCIERE OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME (OMT).....	70
c) PORT DE PLAISANCE.....	72
d) BUDGET ANNEXE BÂTIMENTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX 2025.....	774
VI. NOS AMBITIONS POUR 2025 & 2026.....	75



## LE CONTEXTE GENERAL

### Les tendances macro-économiques

#### a) Au sein de l'union Européenne

- **L'Allemagne se trouve dans une double crise : politique et économique**

La coalition entre les sociaux-démocrates (SPD), les Verts et les libéraux (FDP) a éclaté, le limogeage du ministre des Finances, Christian Lindner, a conduit le FDP à quitter la coalition, créant une instabilité politique. L'Allemagne se dirige vers les élections législatives anticipées le 23 Février prochain pour se doter d'un nouveau gouvernement.

L'Allemagne fait face à des défis économiques majeurs, notamment une baisse de la compétitivité de son industrie automobile, un sous-investissement public et une concurrence commerciale accrue. La crise énergétique et les répercussions de la guerre en Ukraine ont également aggravé la situation.

Le gouvernement allemand a révisé à la baisse sa prévision de croissance pour 2024. Il table désormais sur une récession de 0.2%. Cette récession est alimentée par une baisse de l'activité manufacturière et des pressions stagflationnistes.

- **La croissance en Espagne décolle**

L'Espagne connaît une croissance économique notable en 2024, estimée à environ 2.8%.

Plusieurs facteurs contribuent à cette performance :

- **Le tourisme** : les revenus générés par le tourisme sont considérables, atteignant 86.7 milliards d'euros sur les huit premiers mois de l'année, soit une augmentation de 17.6% par rapport à 2023. Le secteur touristique contribue à hauteur de 13.2% du PIB national.
- **L'inflation** : la baisse de l'inflation, notamment grâce à la diminution des prix de l'énergie, améliore le pouvoir d'achat des consommateurs et stimule la demande intérieure tout comme la diminution du chômage.

- Les investissements : les fonds de relance de l'Union européenne favorisent les investissements dans les infrastructures et la transition énergétique, soutenant ainsi l'activité économique. L'Espagne est également la sixième destination mondiale des projets d'investissements direct étranger depuis 2019.

## b) En France

- *Un déficit budgétaire qui dérape et atteint des niveaux inédits*

Le **déficit de la France atteindra 6.1% du produit intérieur brut (PIB) en 2024**, selon le PLF de fin de gestion présenté mercredi 6 Novembre en Conseil des ministres.

Un important dérapage par rapport au déficit de 4.4% qui était prévu dans le PLF initial pour 2024, alors que le **déficit de la France a atteint 5.5% du PIB en 2023**.

Pour combler le déficit public, le gouvernement a présenté un budget 2025 dans lequel il prévoyait un **effort budgétaire de 60Mds€**. L'exécutif voulait réaliser **40Mds€** d'économies en réduisant des dépenses et trouver **20Mds€** en augmentant les recettes.

Cette situation budgétaire très dégradée a des conséquences sur la capacité d'endettement de la France. Après Fitch, Moody's met la note de la France sous perspective négative.

Cependant, la dette française continue de séduire les investisseurs, mais ses taux d'intérêt désormais ont monté (OAT 10 ans à 3.16% le 13/11) et atteignent celui de pays comme le Portugal ou l'Espagne, réputés plus risqués.

La charge de la dette est aujourd'hui le deuxième poste budgétaire derrière l'éducation avec plus de 50Mds€ et elle pourrait devenir le premier d'ici à 2027.

## • Perspectives : croissance, inflation et emploi

Dans ses projections trimestrielles, la Banque de France prévoit une baisse de la croissance pour 2025. Malgré de nombreuses incertitudes liées à l'instabilité politique nationale et au contexte international, l'inflation devrait diminuer et permettre « un retour de gain de pouvoir d'achat sur les salaires ». Cependant un pic de chômage est attendu pour 2025 autour de 8%.

Les projections macroéconomiques de la Banque de France pour la période 2024-2027 se dégradent par rapport à septembre. Les estimations restent cependant susceptibles d'évoluer, compte tenu des nombreuses incertitudes, notamment politiques.

### • Une croissance inférieure à 1% pour 2025

La Banque de France confirme ses projections de septembre et prévoit un taux de croissance de 1.1% pour 2024, en partie tiré par le commerce extérieur. On observe également un ralentissement de l'activité au quatrième trimestre après l'impact positif des Jeux Olympiques et paralympiques sur le troisième trimestre.

Par ailleurs, la progression du PIB (Produit Intérieur Brut) devrait se poursuivre en 2026 (1.3%) et en 2027 (1.3%) à des niveaux similaires à ceux de la zone euro. Un recul par rapport aux dernières prévisions qui intègre le ralentissement de la demande publique ainsi qu'une « moindre contribution positive du commerce extérieur ».

Malgré la croissance, le niveau de dette rapporté au PIB continue de progresser et pourrait atteindre 117% de la richesse nationale en 2027, contre 112% actuellement. Une progression due au déficit primaire, c'est-à-dire des dépenses supérieures aux recettes avant le paiement des intérêts sur la dette.

### • L'inflation : le grand changement par rapport aux 3 dernières années

Malgré des perspectives budgétaires peu rassurantes, la consommation et le pouvoir d'achat devraient progresser. Une inflation estimée à 2.4% pour 2024 mais en dessous de 2% à partir du deuxième semestre. Une tendance qui

devrait se prolonger selon la Banque de France qui prévoit une stabilisation de l'inflation en dessous de 2% (1.6% en 2025, 1.7% en 2026 et 1.9% en 2027).

Dans le même temps, les salaires devraient augmenter et progresser plus rapidement que l'inflation et se stabiliser autour de 2.8% d'augmentation.

Selon l'institution, ce regain du pouvoir d'achat doit s'accompagner d'une légère progression de la consommation et d'un renforcement de l'investissement privé.

- **Vers une hausse du chômage**

L'économie française devrait néanmoins subir un effet de rattrapage sur le travail avec une progression du chômage revue à la hausse pour 2025 et 2026. Confrontée à une vague de plans sociaux, l'économie française subit également un certain « tassement de l'activité ».

Le pic de chômage, d'abord estimé aux alentours de 7.5% devrait finalement atteindre près de 8% en 2025 pour se stabiliser autour de 7.25% de la population active en 2027.

Des projections qui pourraient encore évoluer dans l'hypothèse d'un conflit commercial avec les Etats-Unis. En effet, alors que Donald Trump a évoqué une augmentation de 20% des droits de douane pour les produits importés aux Etats-Unis, les effets sur l'économie européenne pourraient être amplifiés.

Néanmoins, sur ce point la France reste moins vulnérable que ses voisins européens puisque les exportations vers les Etats-Unis représentent seulement 1.7% de son PIB, contre 4.2% pour l'Allemagne par exemple.

## INCIDENCE DE LA LOI DES FINANCES 2025 SUR LA SITUATION DE LA COLLECTIVITE

La Loi des finances 2025 promulguée le 14 février 2025 intervient après l'adoption de la Loi spéciale N° 2024-1188 du 20 décembre 2024 et le Décret N° 2024-1253 du 30 décembre 2024 portant répartition des crédits relatifs aux services votés pour 2025

Pour ce qui concerne notre commune, les principales mesures impactantes :

- Baisse de l'enveloppe dédiée au fond vert ramenée à 1 milliards d'Euros contre 2.5 milliards d'euros en 2024.
- Gel du dispositif de la dynamique de la TVA.  
Ces dernières années, le produit de la TVA se voyait appliquer un coefficient permettant de déterminer le niveau des différentes fractions de cet impôt revenant aux collectivités locales sur la base de celles versées en Années N-1. L'Article 31 de la Loi des finances pour 2025 prévoit de stabiliser la TVA reversée en N sur la base de celle affectée en N-1.  
Est également contenue dans le périmètre de cette disposition la fraction de TVA perçue depuis 2021 dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Cette disposition aura un impact direct sur les ressources des départements et des régions et donc indirectement sur les dotations et aides de ces dites collectivités aux communes.
- Décret N° 2025-86 imposant aux collectivités le passage du taux de cotisation patronale CNRACL de 31.65 % à 34.65 % avec effet rétroactif au 01 janvier 2025.
- En matière de dotations et d'aides de l'Etat, les éléments définitifs ne nous seront pas transmis par l'Etat, la Région et le Département fin mars, début avril contrairement aux années précédentes.  
En effet, la DGCL, a indiqué qu'en raison des retards pris avec le décalage du vote du projet de loi des finances, la DGF ne devrait pas être notifiée le 31 mars mais plus tard.
- Nous avons donc bâti notre projet de recettes de fonctionnement basé sur une « stabilité » provisoire des dotations par rapport à N-1.

## LA PROSPECTIVE DU BUDGET 2025

Depuis deux ans, la situation financière de la commune est en constante amélioration, malgré les différentes crises (conflit armé en Ukraine, inflation non maîtrisée, instabilité politique nationale)

Les efforts portent sur l'optimisation des dépenses (masse salariale / achats / externalisation de certaines prestations pour une meilleure efficacité) c'est-à-dire sur les leviers que nous pouvons maîtriser.

Par ailleurs notre commune subit des aléas exogènes qu'il nous faut absorber : inflation, remontée des taux d'intérêts, hausse du point d'indice, explosion du coût des fluides, gel des développements immobiliers en cœur de ville, tout en maintenant la qualité et la diversité des services publics attendus par nos Administrés.

Parallèlement à cette pression constante sur les dépenses, les ressources et leviers de fiscalité locale se raréfient dont la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (compensée partiellement par la fraction de la TVA).

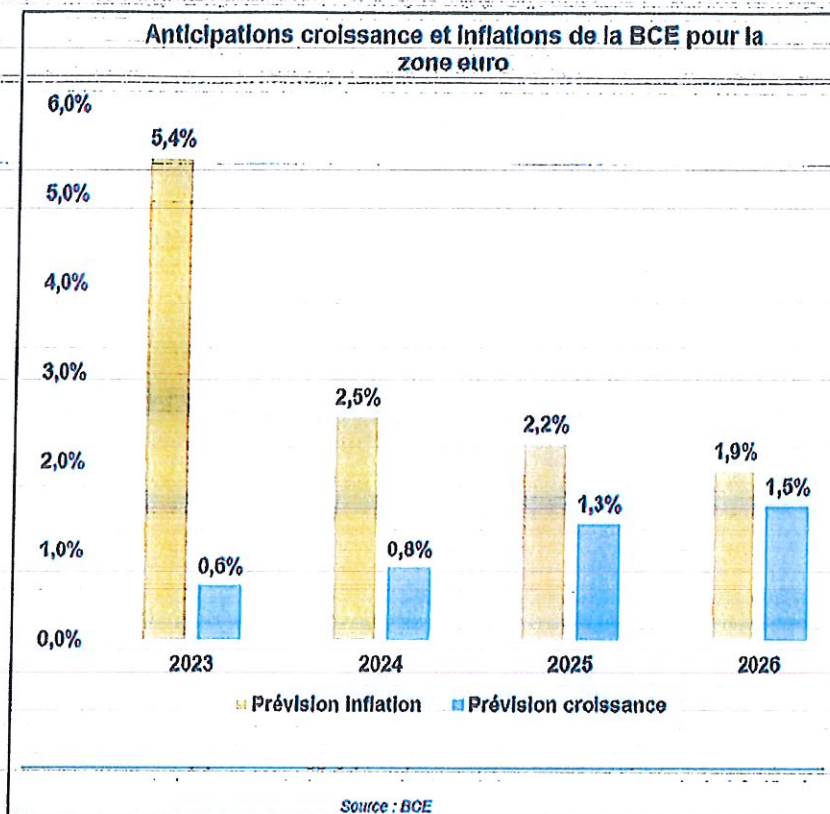
La commune ajuste ainsi ses dépenses aux recettes, sans recourir à l'augmentation des taux de la fiscalité directe locale (taxe sur le foncier bâti et non bâti) **ces taux n'ont pas augmenté depuis 12 ans** et en proposant des tarifs adaptés et non inflationnistes pour les services dispensés aux usagers (cantines scolaires / école de musique / activités jeunesse et sportives etc).

Ainsi, dans un contexte contraint, incertain et volatile, la Commune entend poursuivre et amplifier ses efforts de gestion pour continuer d'investir pour l'avenir et accroître l'attractivité de la ville.

## I. INFLATION

L'inflation pourrait réaugmenter à court terme sous les effets de la hausse des salaires, mais devrait ensuite revenir autour de + 2 %.

La Banque Centrale Européenne envisage un taux d'inflation de 2,2 % en 2025 et 1,9 % en 2026



## II. INSTABILITÉ ET MANQUE DE VISIBILITÉ POUR 2025

Les principales mesures de l'État impactantes pour les collectivités (Loi des Finances & décrets) :

Malgré les baisses réelles constatées sur le coût de l'énergie (électricité & gaz) et les aides de l'état qui y étaient liées,

- Suppression du filet de sécurité.
- Suppression de l'amortisseur électricité
- L'augmentation de + 10 % de la taxe sur l'électricité prévue initialement par Gouvernement Barnier est en-suspens...
- La baisse du coût du gaz est potentiellement sous le « risque » d'une augmentation des taxes d'acheminement.

### III. LES RÉPONSES FISCALES DE L'ÉTAT AUPRÈS DES COLLECTIVITÉS LOCALES.

Après une hausse de + 7,1 % en 2023 et de + 3,9 % en 2024, **le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales évoluera de + 1,7 % en 2025** (hors dynamisme local).

### IV. LA DEMATERIALISATION

La Commune est passée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, au titre des comptes 2023, au régime du Compte Financier Unique (CFU) en lieu et place de la tenue du Compte Administratif pour la Commune et la tenue du Compte de Gestion pour le Comptable Public.

Le CFU est un document comptable conjoint et se substituera au compte administratif et au compte de gestion, et constituera un document de synthèse, reprenant les informations essentielles figurant actuellement soit dans le compte administratif, soit dans le compte de gestion.

Sa mise en place vise plusieurs objectifs :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière.
- Améliorer la qualité des comptes.
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable public, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.



## I. INFORMATIONS BUDGETAIRES DE LA VILLE D'ETAPLES-SUR-MER

### 1. ÉVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Dépenses	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA Prév. 2024	BP Prév 2025
011	Charges générales	2 276 937	2 631 222	2 845 685	2 806 901	2 959 186	3 340 442
012	Charges de personnel	8 621 950	8 822 256	9 261 577	9 277 024	9 142 543	9 150 000
65	Autres charges Dont élus	2 692 317	2 233 624	2 356 927	1 895 825	2 064 233	2 150 000
66	Frais financiers	275 711	245 056	219 296	203 996	171 422	153 742
67	Charges exceptionnelles	49 484	56 513	8 646	18 061	2 379	25 000
68	Dotations aux provisions				11 523.95	144 797	200 000
	<b>TOTAUX</b>	<b>13 916 399</b>	<b>13 988 671</b>	<b>14 692 131</b>	<b>14 402 436</b>	<b>14 485 060</b>	<b>15 019 184</b>

#### ➤ Pour 2024 :

Le compte administratif prévisionnel 2024 traduit une stabilité **(+ 0.5%)** par rapport à l'exercice 2023.

Les faits marquants à retenir se résumant comme suit :

- Hausse contenue de **+ 5.5 %** du chapitre 11 malgré des charges nouvelles de **+ 486 654 €** dont **+ 200 000 €** de coût du gaz.
- Recul significatif du chapitre 12 frais de personnel malgré la hausse des charges subies et les efforts de valorisation de nos agents (versement prime pouvoir achat)

- Hausse de + **168 048 €** des subventions d'équilibre versées au CCAS et aux budgets annexes.
- Hausse de + **133 273 €** du chapitre 68 liées à des constitutions de provisions

Dans un contexte de hausse de l'inflation de + **5.4 %** pour la période de référence, **cette stabilité des dépenses ainsi contenue démontre la réactivité des équipes et leur capacité à travailler autrement.**

- **Pour 2025**, le budget des dépenses de fonctionnement s'inscrira, sur la base des éléments connus à ce jour, dans le cadre d'une hausse prudentielle de + **3.7 %**.

Avec comme éléments majeurs :

- Hausse du chapitre 11 de + **381 000 €** liée à la prise en compte d'une hausse généralisée des charges extérieures de + **2.5 %** et la prise en compte d'éléments subis dont :
  - Régularisation du poste assurance pour **106 000 €**
  - Recours à l'externalisation pour certaines prestations techniques **80 000 €**
  - Nouvelles charges diverses pour **98 000 €**
- Hausse de **50 000 €** du chapitre 68 correspondant à des compléments de provisions recommandée par la Chambre Régionale des Comptes.

## RÉTROSPECTIVE DE L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

(compte administratif prévisionnel 2024 versus budget primitif voté pour 2024)

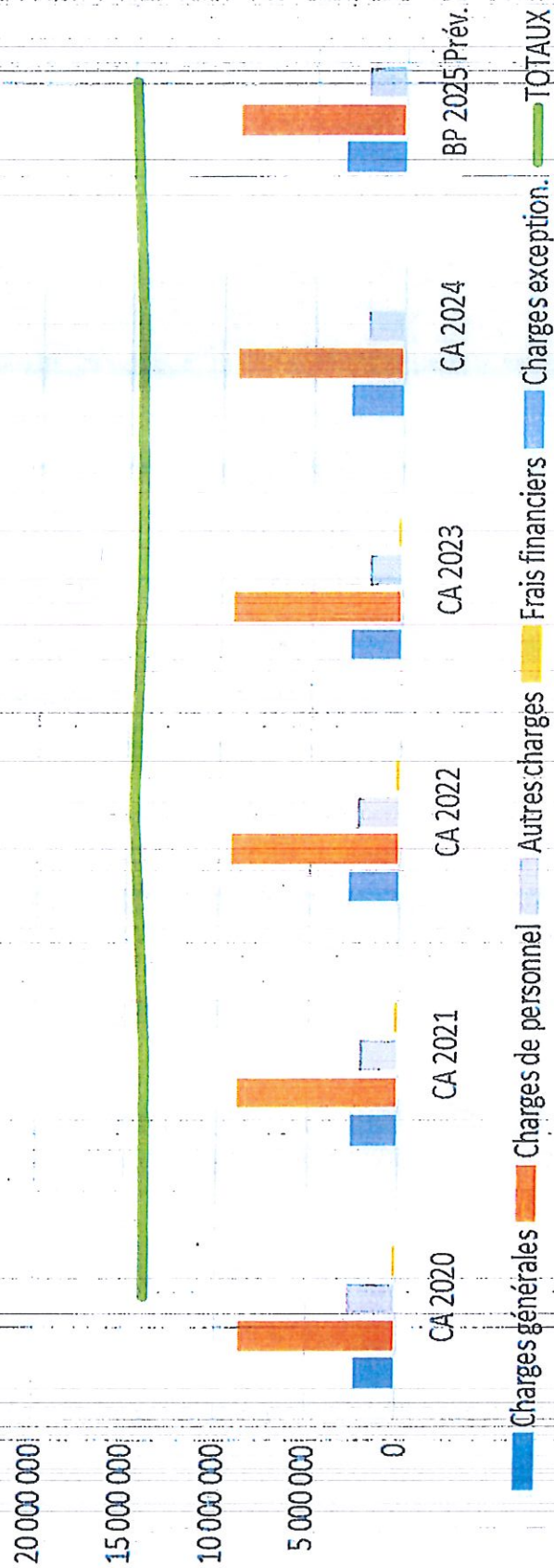
CF : Rapport Final CRC

Chapitre	Dépenses	Budget primitif prévisionnel 2024	Compte administratif prévisionnel 2024	Écarts	%
011	Charges générales	3 435 546 €	2 959 186 €	- 476 360 €	- 13,9 %
012	Charges de personnel	9 500 000 €	9 142 543 €	- 357 457 €	- 3,8 %
65	Autres charges	2 377 980 €	2 064 233 €	- 313 747 €	
66	Frais financiers	178 439 €	171 422 €	- 7 017 €	
67	Charges exceptionnelles	20 000 €	2 379 €	- 17 621 €	
	<b>TOTAUX</b>	<b>15 511 965 €</b>	<b>14 285 060 €</b>	<b>- 1 226 905 €</b>	<b>- 7,9 %</b>

*En dépit des défis économiques rencontrés suite à l'inflation et à la crise subie des énergies, la commune et ses services ont fait preuve de résilience et d'imagination afin de faire plus avec moins.*

**L'objectif prioritaire ÉTAIT & RESTE** de pouvoir un excédent de fonctionnement permettant, à minima, de couvrir le service de la dette en principal.

## Évolution des dépenses de fonctionnement de 2020 à 2025



## COÛT NET DES PRINCIPALES OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT SUBVENTIONNEES EN 2024

OPÉRATION	COÛT TTC	ORGANISMES	MONTANT PERÇU	SOLDE À LA CHARGE
Réaménagement dojo	15 000.00 €	État CA2BM	7 448.00 € 4 552.00 €	3 000.00 €
ENGAGEMENT C'EST PERMIS	6 400.00 €	CA2BM État	2 400.00 € 3 200.00 €	800.00 €
Séjour en Corrèze	12 500.00 €	CAF Usagers	8 340.00 € 2 250.00 €	1 910.00 €
Une rentrée sportive et culturelle	12 000.00 €	État CA2BM	4 000.00 € 4 000.00 €	4 000.00 €
Billetterie JO	3 500.00 €	État	3 500.00 €	0 €
Clap ados	6 000.00 €	État (FIPD)	2 500.00 €	3 500.00 €
Sécurité routière	3 125.00 €	État (PDASR)	2 500.00 €	625.00 €
Programmation culturelle autour d'Eugène Chigot	27 000,00 €	DRAC REGION	7 500.00 € 8 100.00 €	11 400 €
<b>TOTAUX</b>	<b>85 525.00 €</b>		<b>60 290.00 €</b>	<b>25 235.00 €</b>

**soit un taux de subventionnement en moyenne de : 70.49%**

<i>Pour mémoire :</i>				
École municipale de musique	128 956.19 €	Département	3 520.00 €	125 436.19 €

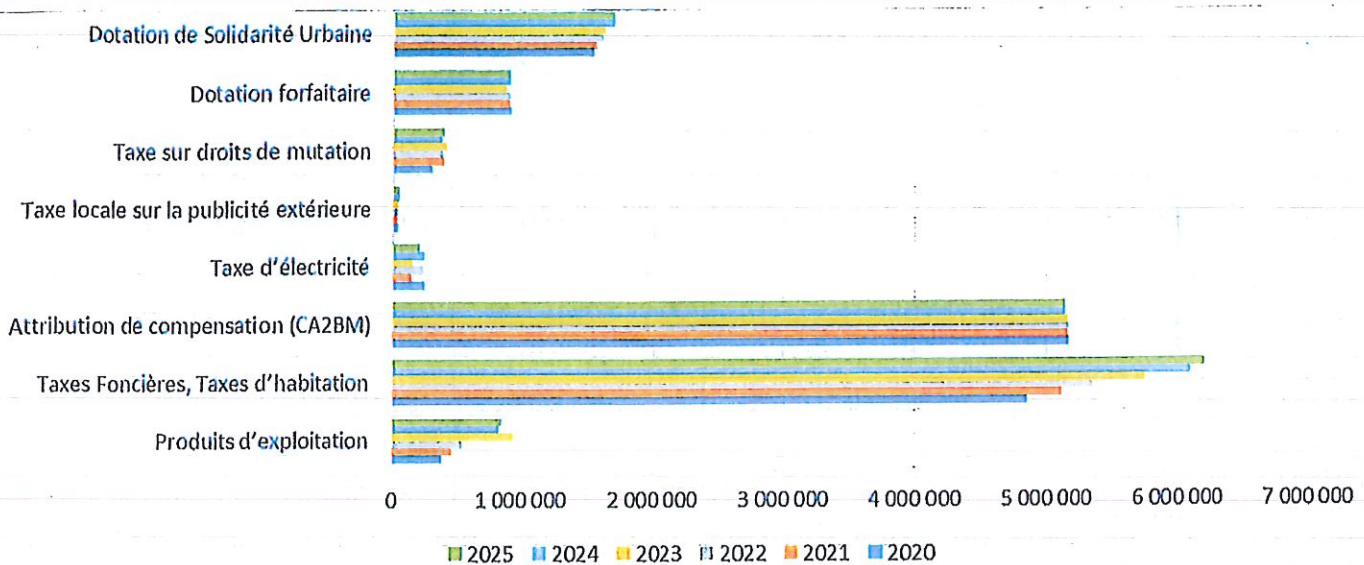
## HISTORIQUE DES SUBVENTIONS D'EQUILIBRE AUX BUDGETS ANNEXES

EXERCICE	Maréis	Office de Tourisme	Port	CCAS	TOTAL
2012	204 000,00 €	440 000,00 €		880 000,00 €	1 524 000,00 €
2013	282 000,00 €	469 000,00 €		740 000,00 €	1 491 000,00 €
2015		366 000,00 €		1 068 000,00 €	1 434 000,00 €
2016	273 748,00 €	328 172,89 €	72 226,31 €	950 000,00 €	1 624 147,20 €
2017	255 177,31 €	347 314,58 €		950 000,00 €	1 552 491,89 €
2018	290 863,70 €	355 311,87 €	63 279,94 €	1 130 499,20 €	1 839 954,71 €
2019	180 670,78 €	277 090,42 €	11 844,42 €	1 000 000,00 €	1 469 605,62 €
2020	454 933,74 €	480 286,19 €	35 097,35 €	1 089 500,00 €	2 059 817,28 €
2021	133 316,30 €	316 892,44 €	35 482,01 €	1 100 000,00 €	1 585 690,75 €
2022	252 000,00 €	225 559,00 €	32 473,00 €	1 150 000,00 €	1 660 032,00 €
2023	110 000,00 €	216 666,00 €	0,00 €	880 000,00 €	1 206 666,00 €
2024	120 000,00 €	192 000,00 €	47 000,00 €	968 393,00 €	1 327 393,00 €
<i>Moyenne 2016/2024</i>	230 079.00 €	304 366.00 €	33 045.00 €	1 024 266.00 €	1 591 756.00 €
<b>Budget primitif 2025</b>	<b>180 000,00 €</b>	<b>189 500,00 €</b>	<b>32 000,00 €</b>	<b>890 000.00€</b>	<b>1 291 500,00 €</b>

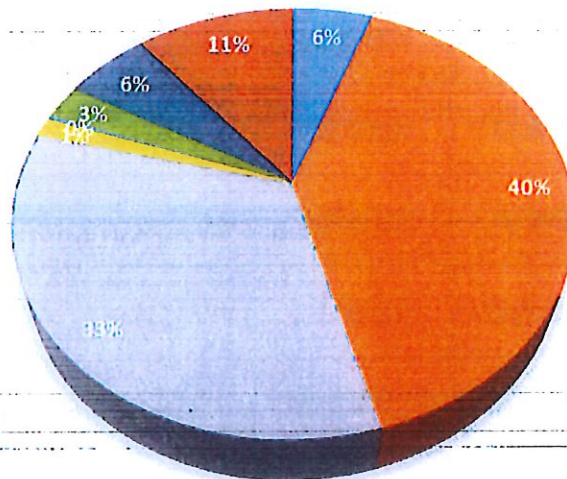
## 2: EVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Articles	Recettes	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA Prov. 2024	BP Prév 2025
70	Produits d'exploitation	475 886,40	549 851	938 264	829 308	844 308
'3111	Taxes Foncières, Taxes d'habitation	5 114 446	5 354 162	5 755 376	6 091 603	6 201 253
'3211	Attribution de compensation (CA2BM)	5 168 549,68	5 165 857	5 166 355	5 133 310	5 133 310
'351 '3141	Taxe d'électricité(- 15 %)	150 884,62	238 525	158 509	249 329	211 929
'368 3174	Taxe locale sur la publicité extérieure	45 624,59	45 908	47 131	48 761	51 445
381 3123	Taxe sur droits de mutation	408 325,73	384 228	423 599	381 060	400 000
4111	Dotation forfaitaire	908 240	896 916	887 316	900 086	900 086
4123	Dotation de Solidarité Urbaine	1 567 361	1 599 671	1 629 759	1 683 538	1 683 538
4127 41127	Dotation Nationale de Péréquation	159 651	170 444	190 199	202 223	202 223
478	Subventions des autres organismes	585 513	585 652	619 954	471380	418 084
4833	Compensation Taxes Foncières	190 417	211 978	249 319	259 712	259 712
;	Autres recettes de fonctionnement	280 218,47	347 311	497 424	470 020	365 802
	<b>TOTAUX</b>	<b>15 073 193</b>	<b>15 552 834</b>	<b>16 563 208</b>	<b>17 025 476</b>	<b>16 671 690</b>

## Evolution des recettes de fonctionnement de 2020 à 2025



## Répartition des recettes de fonctionnement de 2025





## ÉVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le vote tardif du budget rectificatif 2025 de l'État en février 2025 a eu des effets collatéraux sur les votes des budgets 2025 du Département du Pas-de-Calais et de la Région Hauts-de-France dont dépendent un certain nombre de nos subventions et dotations.

D'où un certain nombre d'incertitudes quant à ces ressources indispensables à l'économie de la commune.

Le budget primitif du volet Recettes s'établit à **16 671 690 €** en léger recul de **- 2 %** par rapport au Compte administratif prévisionnel de 2024.

Deux faits marquants impactent ces prévisions budgétaires :

- Une hausse attendue de la Taxe Foncière liée à la « revalorisation » nationale des valeurs locatives de **+ 1,7 %**.

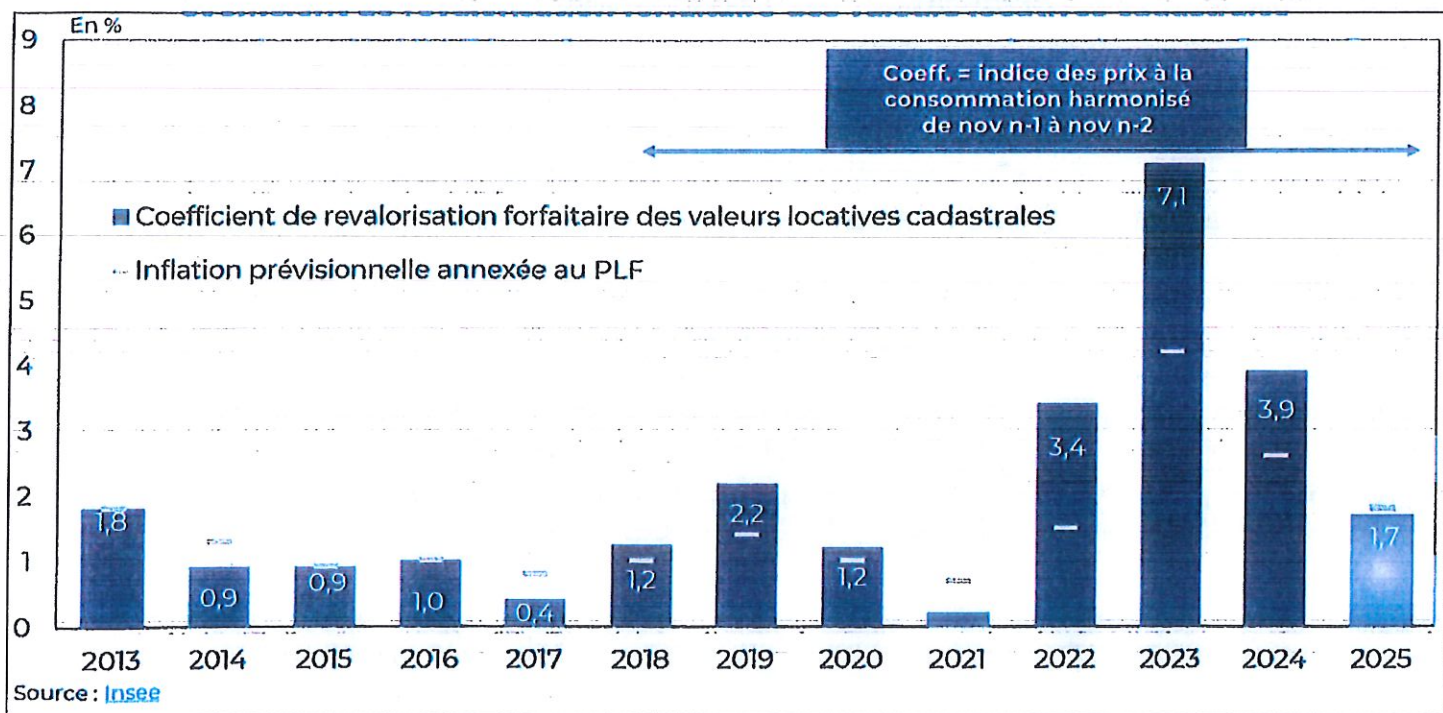
*Bien que le taux communal soit inférieur aux taux moyens pratiqués sur le territoire de l'Agglomération, la commune a fait le choix de ne pas augmenter ce taux de la fiscalité directe locale.*

### POTENTIEL FISCAL ?

Un alignement du taux de la taxe foncière moyenne pratiquée sur le territoire (**50.5%** pour le Département du Pas-de-Calais / **50.11%** pour la commune du Touquet / **52.79%** sur la commune de Berck) se traduirait par une recette de 6 525 703.00€ soit un gain de **624 450€** par rapport aux recettes attendues avec le taux actuel.

- Une décreue des autres recettes de fonctionnement (article 75) en particulier liée à :
  - Loyer Résidence Clos Saint Victor **+ 35 000€**
  - Régularisation repas résidence autonomie **- 9 572 €**
  - Remboursement EDF **- 26 000€**
  - Remboursement des sinistres **- 95 597€**

## RETROSPECTIVE DU COEFFICIENT DE REVALORISATION FORFAITAIRE DES VALEURS LOCATIVES CADASTRALES



## ÉVOLUTION DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT PERCUE DEPUIS 2015

	Dotation Forfaitaire	Dotation de Solidarité Urbaine	Dotation de Péréquation	Totaux :
<b>2015</b>	1 480 891 €	1 099 312 €	101 133 €	<b>2 681 336 €</b>
<b>2016</b>	1 161 769 €	1 308 549 €	120 285 €	<b>2 590 603 €</b>
<b>2017</b>	986 088 €	1 401 197 €	133 016 €	<b>2 520 301 €</b>
<b>2018</b>	992 344 €	1 453 606 €	133 470 €	<b>2 579 420 €</b>
<b>2019</b>	946 292 €	1 493 402 €	142 450 €	<b>2 582 144 €</b>
<b>2020</b>	914 415 €	1 533 910 €	152 057 €	<b>2 600 382 €</b>
<b>2021</b>	908 240 €	1 567 361 €	159 651 €	<b>2 635 252 €</b>
<b>2022</b>	896 916 €	1 599 671 €	170 444 €	<b>2 667 031 €</b>
<b>2023</b>	887 316 €	1 629 759 €	190 199 €	<b>2 707 274 €</b>
<b>2024</b>	900 086 €	1 683 538 €	202 223 €	<b>2 785 847 €</b>

Nous pouvons noter pour notre Ville une stabilité des dotations de l'État.

## Ventes et achats de biens immobiliers :

### Vente effective 2024

Vente du terrain parcelle AH520 – SCI ELMA pour 1 650.00€

### Achats effectifs 2024

Achat de terrain Boulevard Billet Parcelle AB1124 – ETO 2018 – 4 200.00€

### Ventes Prévisionnelles 2025

Maison rue de Rosamel  
Vente du terrain des ex Abattoirs  
Vente Ex-Caserne des pompiers  
Vente terrain derrière Lidl

### Achats Prévisionnels 2025

Achat résidence autonomie clos Saint Victor

Pour mémoire : la promesse du presbytère est toujours sous promesse de vente mais pas prise en compte dans les recettes de fonctionnement.

## DES DEPENSES A NOUVEAU SOUS-CONTROLE

L'effet conjugué de la baisse des dépenses de fonctionnement en 2024 corrélée avec une hausse des recettes de fonctionnement se traduit mécaniquement par une amélioration significative de l'**excédent de fonctionnement** qui pour 2024 s'élève à **1 535 234 €** soit l'**excédent le plus important depuis 10 ans**.

Concernant la Commune, cette amélioration notable de l'excédent de fonctionnement résulte davantage d'une gestion plus rigoureuse des dépenses que d'une augmentation des recettes de fonctionnement.

Cet excédent de fonctionnement de **1 535 234 €** est à rapprocher de l'excédent relevé en 2022 soit **176 683 €** lié à des dépenses hors contrôle.

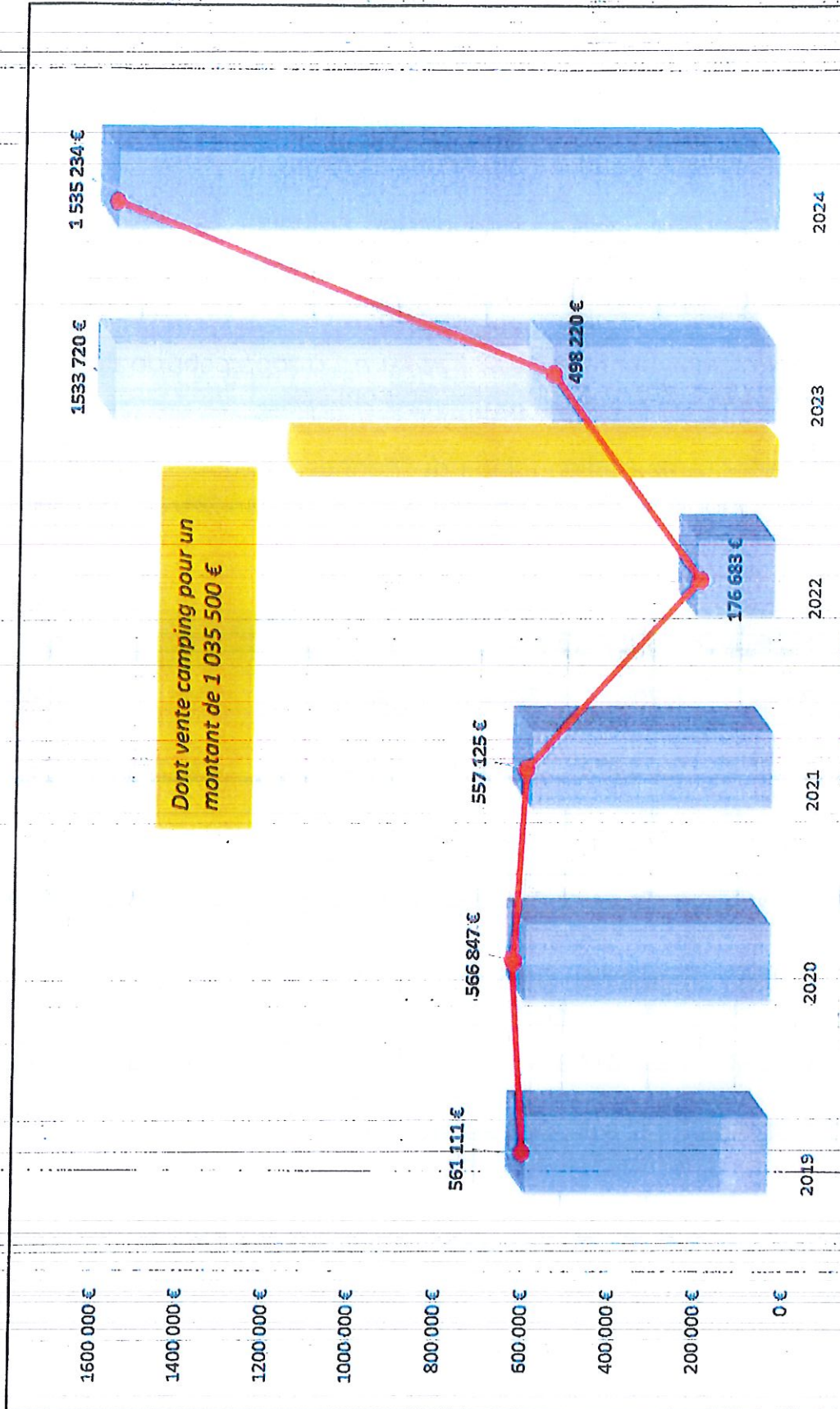
Il convient de rappeler qu'une gestion saine des finances publiques nécessite que le service annuel du principal de la dette, s'élevant à **995 343 €** en 2024, soit au minimum couvert par l'excédent de fonctionnement annuel.

### AFFECTATION DES RESULTATS DE 2019 A 2024

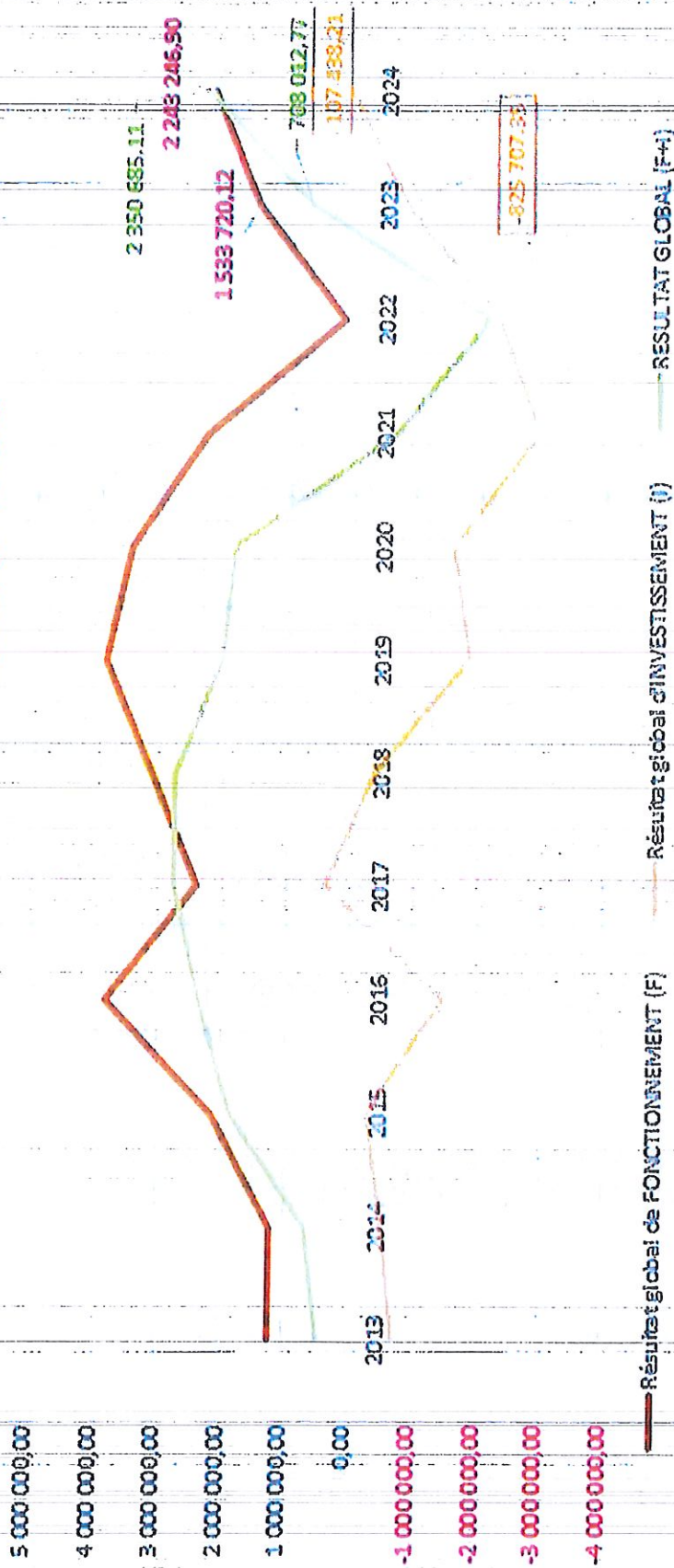
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT L'EXERCICE</b>	<b>561 111 €</b>	<b>566 847 €</b>	<b>557 125 €</b>	<b>176 683 €</b>	<b>1 533 720 €**</b>	<b>1 535 234 €</b>
Résultats REPORTÉS N-1	+3134094	+2896538	+1859373	0	0	+708013
<b>RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE</b>	<b>3 884 793 €</b>	<b>3 463 385 €</b>	<b>2 416 498 €</b>	<b>176 683 €</b>	<b>1 533 720 €</b>	<b>2 243 247 €</b>
Affectation obligatoire à l'investissement	-988254	-1604013	-2416490	-176683	-825707	0
<b>EXCÉDENT REPORTÉ en N+1</b>	<b>2 896 538 €</b>	<b>1 859 373 €</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>708 013 €</b>	<b>2 243 247 €</b>

Remarque : \*\* 1 533 720€ dont 1 072 000€ de cessions d'actifs

## EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT DE 2019 À 2024



## EVOLUTION DES RESULTATS DE 2013 A 2024



## ÉVOLUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Dépenses	CA 2021 avec RAR	CA 2022 avec RAR	CA 2023	CA 2024	Prev BP 2025
16	Emprunts (Rbst de la dette en capital)	1 050 227	1 081 335	1 264 000	995 343	1 009 999+ 5 916.28 = 1 015 915
20	Immobilisations Incorporelles	277 798	210 044	70 079.55	61 083)	259 880 (Dont RAR 13 200)
21	Immobilisations corporelles	2 988 128	2 366 080	1 242 056	1 183 797	5 130 495 (Dont RAR 465 813)
23	Immobilisations en cours	2 857 677	5 672 828	3 314 451	883 980	1 371 495 (Dont RAR 30 088)
	<b>TOTAUX 20 + 21 +23</b>	<b>6 123 603</b>	<b>8 248 952</b>	<b>4 626 586.55</b>	<b>2 128 860</b>	<b>6 761 871 (Dont RAR 509 101)</b>
	<b>Total général</b>	<b>7 173 830</b>	<b>9 330 287</b>	<b>5 890 586.55</b>	<b>3 124 203</b>	<b>7 777 786</b>

Pour mémoire, le Budget Primitif Voté 2024 prévoyait une enveloppe d'investissements de 7 910 765,15 € (dont 1 076 536,77 € de RAR).

Sur cette enveloppe, 2 128 860 € ont été réellement engagés sur l'exercice 2024 soit 40 % des crédits votés.



## SYNTHÈSE DES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS EN 2024 Classés par POLITIQUES PUBLIQUES

### 1) SÉCURITÉ ET TRANQUILITÉ PUBLIQUE :

- Travaux sur la Gendarmerie
- Mission AMO pour les travaux de gendarmerie
- Optimisation de la liaison radio Pont rose pour la police
- Achat équipement pour la police municipale
- Aménagement de sécurité

*Les investissements réalisés en 2024 ont bien suivi les engagements annoncés pour renforcer la sécurité et moderniser les infrastructures de la Gendarmerie et de la Police Municipale.*

### 2) ÉDUCATION & JEUNESSE :

- Audit énergétique des écoles
- Extension et rénovation des écoles Jean Moulin et Romblay
- Sécurisation et modernisation des bâtiments scolaires
- Achat de mobilier scolaire
- Équipement pour les cantines scolaires

*Nos engagements ont été tenus en matière de rénovation et de modernisation des établissements scolaires*

### 3) URBANISME, VOIRIE et ESPACES VERTS :

- Réfection des trottoirs et voirie
- Aménagements paysagers
- Installation d'éclairage public en LED
- Signalisation routière panneaux voirie

*Les projets annoncés ont été mis en œuvre avec une priorité donnée à l'éclairage public et aux aménagements paysagers.*

*Le projet de rénovation de voirie du boulevard du Valigot est en attente de financements complémentaires et du degré d'intervention de la Communauté d'Agglomération.*

## 4) SPORTS ET LOISIRS :

- Travaux sur le Dojo de la corderie
- Travaux divers sur les installations sportives
- Matériel sportif

*Les infrastructures sportives ont été largement renouvelées dans la dynamique des Jeux Olympiques*

## 5) DEVELOPPEMENT DURABLE ET CADRE DE VIE :

- Valorisation écologique du Clos saint Victor
- Plantations d'arbres et d'arbustes
- Acquisition de deux véhicules à propulsion électrique au service technique

## 6) TOURISME ET ATTRACTIVITE :

- Aménagement et modernisation du centre-ville
- Sonorisation du centre ville
- Equipement et travaux Maison de la Baie de Canche
- Aménagements paysagers et valorisation des sites touristiques

*Des efforts ont été réalisés pour améliorer l'attractivité touristique et la mise en valeur des infrastructures.*

## 7) ADMINISTRATION ET INFORMATIQUE :

- Modernisation des équipements informatiques & logiciels
- Acquisition de matériel de téléphonie et informatique
- Aménagement de bureaux administratifs et achat de mobilier

*La modernisation numérique de la commune est en route.*

Les engagements 2024 ont été globalement respectés avec un bon équilibre entre sécurisation de la tranquillité publique, financement des infrastructures et amélioration du cadre de vie.

Nous nous appuyons sur ces résultats pour renforcer en 2025 le dynamisme de nos investissements au service de l'avenir d'Etaples sur Mer.

Un certain nombre de projets majeurs ont été reportés sur l'exercice 2025 pour compléments d'étude et recherche de financements complémentaires. On peut citer entre autres :

- Les travaux prévus dans la zone artisanale du Valigot pour une enveloppe de 2 522 827 €.
- Les travaux d'extension de la Gendarmerie valorisés initialement pour 400 000 € et financés à 100 % par les fonds britanniques Sandhurst.
- La sécurisation des passages piétons des boulevards Billiet, de l'Impératrice & Bigot Desceliers.
- Les travaux des cavités souterraines.
- La mise en conformité de la Maison de la Petite Enfance qui devra être supportée par le budget du CCAS afin de pouvoir bénéficier de toutes les subventions potentielles.

## COÛT NET DES PRINCIPALES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SUBVENTIONNEES EN 2024

Opération	Financier et dispositif	Base subventionnable HT	Taux de financement final	Coût de l'opération	Subvention obtenue	Reste à charge commune HT
				HT		
Accessibilité du centre de découverte de la pêche en mer Maréis, remplacement d'un ascenseur	État : DSIL 2022	41 800,00 €	49,00%	42 649,40 €	20 900,00 €	21 749,40 €
Travaux de rénovation énergétique de l'hôtel de ville (AMO)	FDE 62 : 2024	96 494,20 €	10,67%	70 307,40 €	7 500,00 €	64 057,40 €
Réaménagement de l'espace sanitaire de l'école primaire de Rombly.	Département 62 : Appel à projets "modernisation de l'offre de services offerte aux habitants en quartier prioritaire" : 2023	16 762,61 €	61,83%	10 542,59 €	6 519,00 €	4 023,59 €
Restauration du bateau Notre Dame de Lourdes et réhabilitation d'un hangar maritime	Région Hauts-de-France + FEAMP (Europe)	48 680,60 €	80,90%	46 036,16 €	37 243,24 €	8 792,92 €
Plantation de bulbes de sous-bois	Département 62 : FIEET 2022 (Fonds d'Intervention sur les Enjeux Écologiques Territoriaux)	2 664,00 €	80,00%	324,00 €	259,20 €	64,80 €
Audits énergétiques groupe scolaire Jean Moulin et la Corderie	FDE 62 : audit énergétique sur les bâtiments publics	12 892,50 €	10,32%	12 892,50 €	1 330,00 €	11 562,50 €
Espaces plurivalents Ecoles Jean Moulin et Rombly	Région Hauts-de-France : FRATRI (Fonds Régional d'Amplification de la troisième Révolution Industrielle REV3)	336 091,00 €	14,56%	336 091,84 €	48 940,00 €	287 151,84 €

	CAF : 2 subventions d'investissement	1 028 000,00 €	<b>37,29%</b>	1 072 605,23 €	<b>400 000,00 €</b>	672 605,23 €
	Région Hauts-de-France : Soutien régional à l'Emploi et à l'Innovation en faveur des quartiers de la politique de la ville	75 849,50 €	<b>32,63%</b>	47 919,42 €	<b>15 636,11 €</b>	32 283,31 €
	CA2BM : Fonds de concours 2022	1 211 906,22 €	<b>18,26%</b>	1 216 242,12 €	<b>222 091,78 €</b>	994 150,34 €
	4 financeurs cumulés	<del>1 211 906,22 €</del>	<b>46,99%</b>	1 461 344,22 €	<b>686 667,89 €</b>	774 676,33 €
Achat de matériel d'activités pour les espaces plurivalents Ecoles Jean Moulin et Rombly	CAF : subvention d'investissement	35 218,00 €	<b>42,66%</b>	24 768,00 €	<b>10 565,40 €</b>	14 202,60 €
Travaux d'aménagement du centre bourg	Région Hauts-de-France : Accompagnement des villes lauréates de l'appel à projets régional en faveur de la redynamisation des CVCB.	2 007 539,23 €	<b>49,81%</b>	1 989 910,60 €	<b>991 174,47 €</b>	
			<b>48,16%</b>	<b>3 658 774,87 €</b>	<b>1 762 159,20 €</b>	

**soit un taux de subventionnement en moyenne de : 48.16 %**

Le document précédent met en évidence **un taux moyen de subventionnement de 48,16 % en 2024**, ce qui correspond à un reste à charge de 1 896 615,67 €.

Deux grands projets structurants :

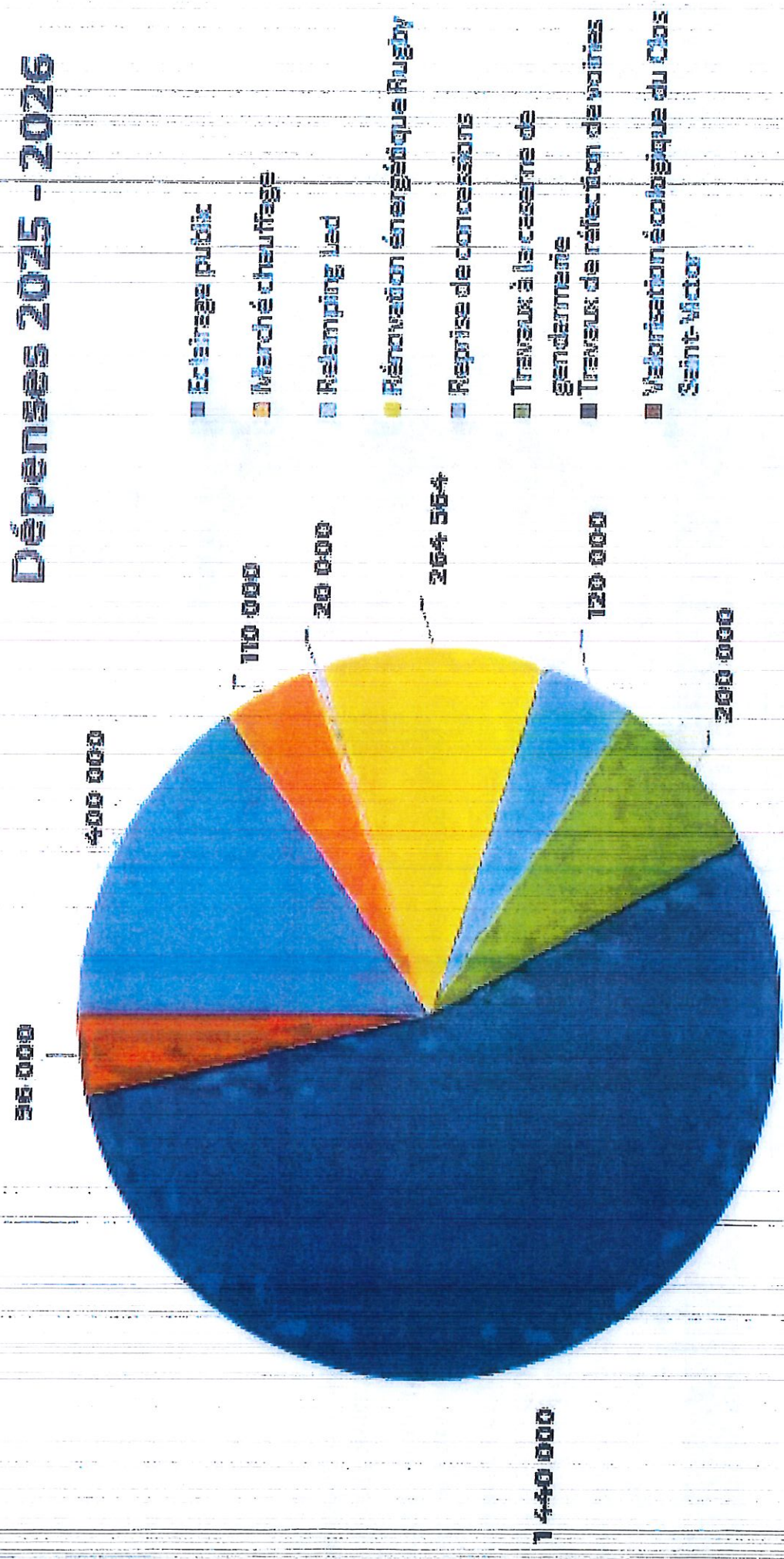
- Les espaces plurivalents des écoles Jean Moulin et Rombly bénéficient d'un taux de subventionnement de **46,99 %**.
- Les travaux d'aménagement du Centre Bourg sont subventionnés à hauteur de **49,81 %**.

## PRÉSENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS D'INVESTISSEMENT

PROJETS	2024			2025			2026			2027			2028			Cumuls 2024-2028		
	Dépenses	Recettes	Solde	Dépenses	Recettes	Solde	Dépenses	Recettes	Solde	Dépenses	Recettes	Solde	Dépenses	Recettes	Solde	Dépenses	Recettes	Solde
	<b>Éclairage public</b>	150 000	0	-150 000	150 000	0	-150 000	150 000	24 605	-125 395	150 000	24 605	-125 395	0	24 605	24 605	600 000	79 815
Reprise de concessions	72 400	0	-72 400	60 000	0	-60 000	60 000	11 876	-48 124	30 000	9 842	-20 158	0	9 842	9 842	162 400	31 560	-130 840
Travaux de réfection de voiries	720 000	260 000	-460 000	720 000	341 832	-378 168	720 000	118 108	-601 892	720 000	118 108	-601 892	0	118 108	118 108	2 880 000	956 156	-1 923 844
Renovation énergétique Rugby	0	0	0	264 564	100 000	-164 564	0	0	0	0	43 399	43 399	0	0	0	264 564	143 399	-121 165
Relamping Led	10 000	0	-10 000	10 000	0	-10 000	10 000	1 640	-8 360	10 000	1 640	-8 360	0	1 640	1 640	40 000	4 920	-35 080
Valorisation écologique du Clos Saint Victor	465 600	0	-465 600	96 000	319 891	223 891	0	76 377	76 377	0	15 747	15 747	0	0	0	561 600	412 015	-149 585
Travaux à la caserne de gendarmerie	76 556	0	-76 556	100 000	0	-100 000	100 000	12 558	-87 442	100 000	16 403	-83 597	0	16 403	16 403	376 556	45 364	-331 192
Marché chauffage	0	0	0	55 000	0	-55 000	55 000	0	-55 000	55 000	9 022	-45 978	55 000	9 022	-45 978	220 000	18 044	-201 956
<b>Total général</b>	1 522 556	260 000	-1 262 556	1 455 564	761 723	-693 841	1 095 000	249 757	-845 243	1 065 000	238 765	-826 234	55 000	179 620	124 620	5 193 120	1 689 866	-3 503 254

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025

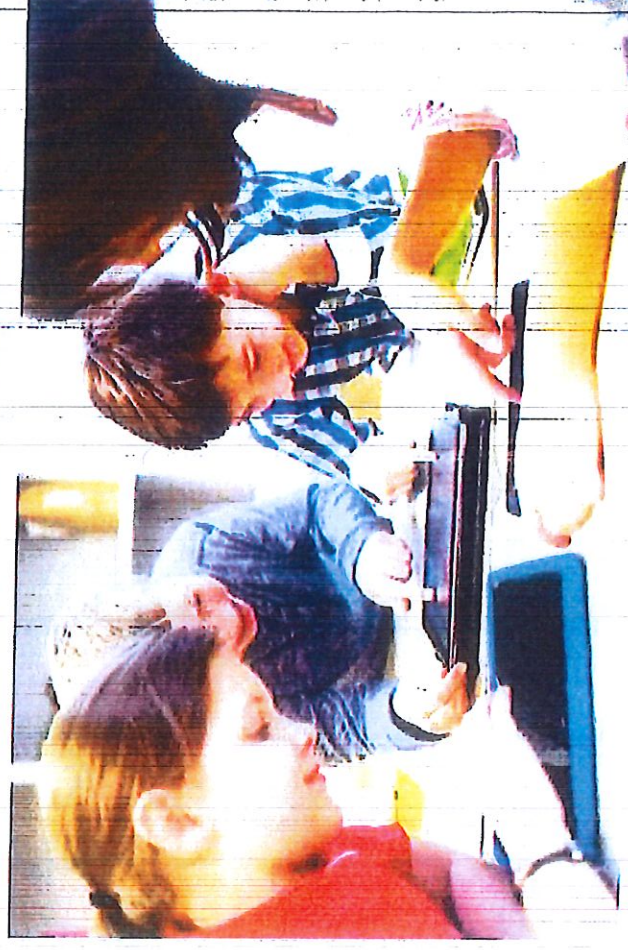
## Dépenses 2025 - 2026



## II. LES PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT POUR L'ANNEE 2025

### ① Éducation & Jeunesse

- **Isolation acoustique Corderie/école de musique (25 000 €)**  
Amélioration du confort sonore pour les élèves et les enseignants.
- **Travaux écoles (12 000 €, dont 6 000 € de subventions)**  
Petits travaux d'entretien et de modernisation des bâtiments scolaires, remplacement matériel (tables, chaises).
- **Mise aux normes bâtimentaires Maison de la petite enfance (105 000 €)**  
Renforcement de l'offre d'accueil pour la petite enfance.
- **Logiciel service Éducation (WAIGEO) (5 040 €)**  
Modernisation de la gestion administrative et pédagogique.



Ces investissements montrent la volonté de la municipalité d'offrir des conditions d'apprentissage optimales et sécurisées, dans la continuité de l'engagement pour la jeunesse et la réussite scolaire.



## ② Culture & Patrimoine / Événementiel

• **Restauration patrimoine religieux** (52 418,46 €, subventions : Europe : 11 571,53 € + Région : 11 571,53 €)  
Valorisation du patrimoine local et préservation des monuments.

• **Fouilles archéologiques (Abattoirs + îlot 3)** (11 640 €)

Actions de recherche et de conservation du passé historique de la ville.

• **Kiosque du parc du clos Saint Victor** (100 000 €, subvention : CA2BM : Fonds de concours : 11 000 €)

Mise en valeur d'un site historique et création d'un espace convivial.

• **Salle de musique aux Oyats (chauffage)**

Amélioration du confort des usagers et soutien à la pratique artistique.

• **Garantir un meilleur accueil des utilisateurs de la Corderie** (173 504,16 €, subventions : CA2BM : 25 000 € + Région -en attente- : 50 000 €)  
Travaux d'étanchéité de la toiture.

• **Remplacement matériel à la Corderie** : chaises, projecteurs salle et scène.



**La Municipalité affirme ainsi son attachement à la valorisation de l'histoire locale et au développement culturel, vecteur de rayonnement et de cohésion pour la ville.**



## 🏆 Sports

• Terrain synthétique (610 000 €, subventions : FAFA : 20 000 € + Région : 67 500 € + CA2BM : Fonds de concours : 150 000 €)

Modernisation des équipements sportifs pour favoriser la pratique du football et d'autres sports.

• Rugby (éclairage LED, chauffage, conteneur tribune) (264 564,22 €, subventions : ANS + FFR : 100 000 € + FDE : 11 600 €)

Soutien au rugby local et amélioration de l'accueil des sportifs/spectateurs.

• Tennis (réfection sol, éclairage LED) (28 876 €)

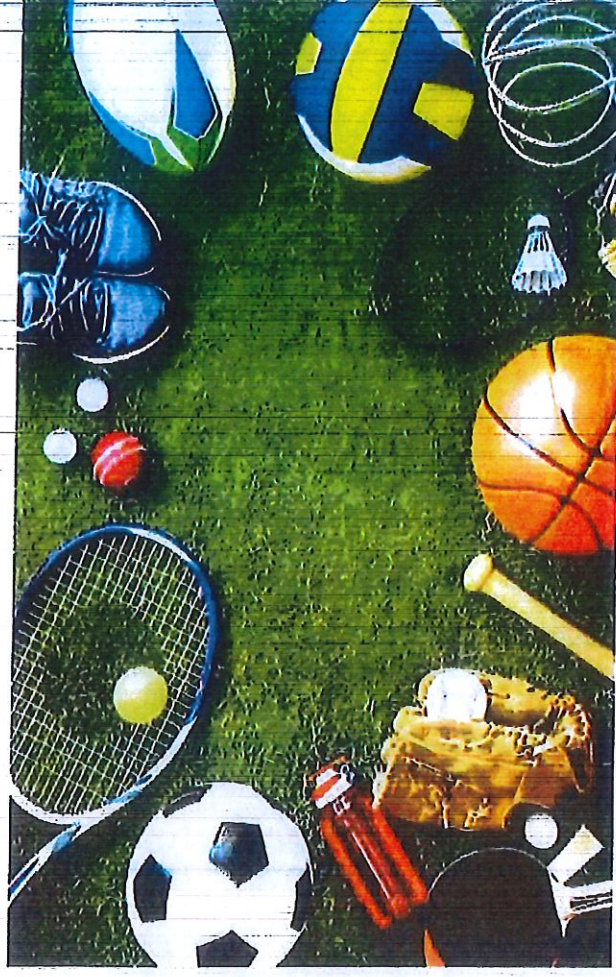
Remise à niveau des installations pour un meilleur confort de jeu.

• Modulaire ASE Pétanque (95 000 €)

Développement d'un espace modulable pour la pratique de la pétanque.

• Garantir un meilleur accueil des utilisateurs du dojo et de la salle du tennis de table (173 504,16 €, subventions : CA2BM : 25 000 € + Région - en attente- 50 000 €)

Travaux d'étanchéité de la toiture.



La Municipalité témoigne d'une volonté de dynamiser la pratique sportive et de proposer des installations modernes, accessibles à tous, pour encourager le sport comme vecteur de santé et de convivialité.

## ④ Urbanisme, voirie et environnement > ① aménagements urbains

- **Achat de la résidence du clos Saint Victor (585 000 €)**

Projet stratégique d'acquisition foncière afin de renforcer les actifs immobiliers de la commune.

- **Achat terrain régul. rétrocession de voiries avec Pas-de-Calais Habitat (16 200 €)**

Renforcement du foncier communal pour de futurs projets.

- **Parking Maréis (électricité, terrassement tranchées) (100 000 €)**

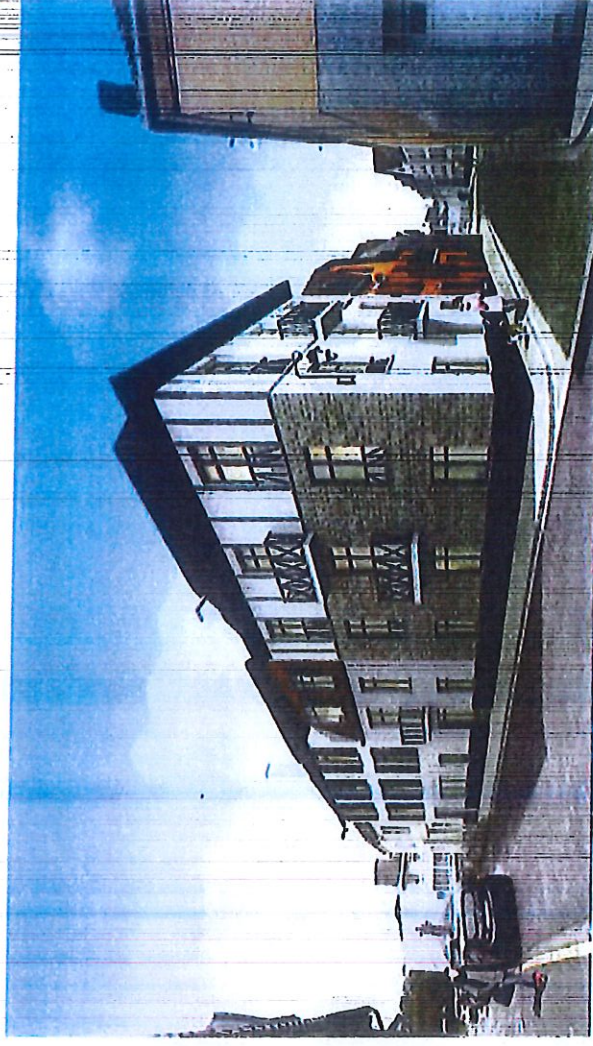
Amélioration de l'accessibilité et de l'attractivité touristique autour du site Maréis.

- **Solde Pôle Gare (avenant 2, convention CA2BM) (688 407,82 €, subvention attendue : 362 616,65 €)**

Modernisation et développement du secteur de la gare, enjeu majeur de mobilité.

- **Études Cité Maritime, programmation globale Maréis (75 000 €, subvention 35 000 €)**

Vision stratégique pour l'aménagement du pôle Corderie.



La Municipalité fait de l'urbanisme durable et de la prévention des risques une priorité, améliorant la qualité de vie, la sécurité et l'attractivité d'Étaples-sur-mer. Les projets menés renforcent la cohésion entre le centre-ville, les zones résidentielles et le littoral.

## ④ Urbanisme, voirie et environnement > ② voirie et espaces publics

• **Voirie - trottoirs secteurs 1 & 3** (604 053,88 €, subventions ; CA2BM : Fonds de concours : 201 351 € + DETR 2024 : 100 675,65 €)

Mise à niveau et sécurisation des trottoirs, amélioration de la circulation piétonne.

• **Voirie avenue Pasteur** (238 836 €, subventions : DETR 2025 -en attente- : 39 806 €, CA2BM : Fonds de concours : 90 000 €).

• **Création et aménagement paysager (Jardins ouvriers)** (70 000 €)  
Promotion de la biodiversité et renforcement des espaces verts.

• **Sécurisation 7 passages piétons** (90 000 €)  
Sécurité des déplacements doux et piétons.

• **Signalisation verticale et horizontale** (60 000 €)  
Amélioration de la lisibilité et de la sécurité sur la voirie.



La Municipalité fait de l'urbanisme durable et de la prévention des risques une priorité, améliorant la qualité de vie, la sécurité et l'attractivité d'Étapes-sur-mer. Les projets menés renforcent la cohésion entre le centre-ville, les zones résidentielles et le littoral

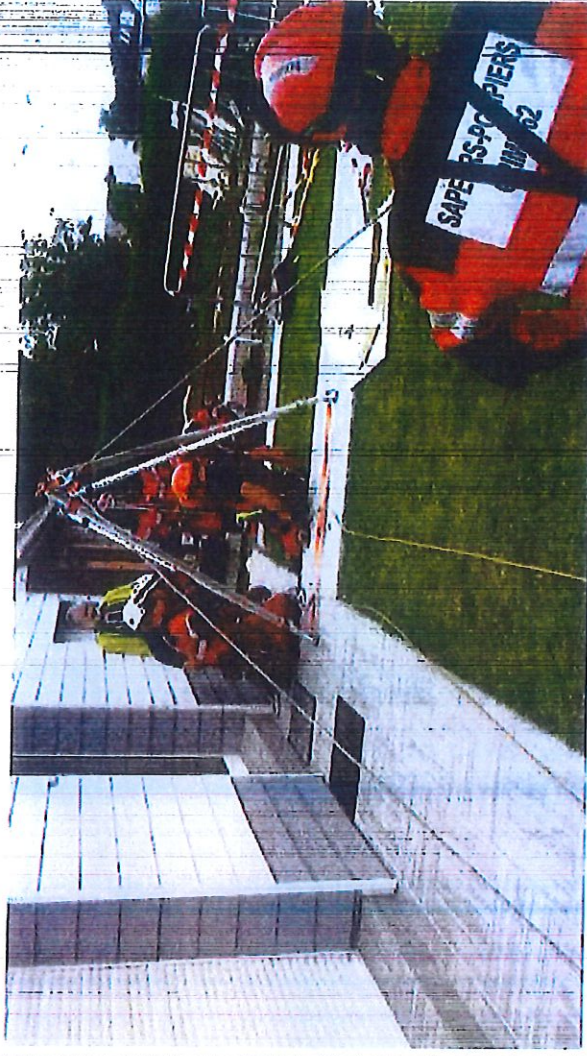
## ④ Urbanisme, voirie et environnement > ③ environnement et prévention des risques

- Inondation Valigot (480 000 €, subventions : État : 322 435,93 € + Département - en attente - : 30 000 €)

Travaux de protection contre les inondations, sécurisation des riverains.

- Cavité souterraine (étude et travaux) (100 000 €, Fonds Barnier à solliciter : 80 %)

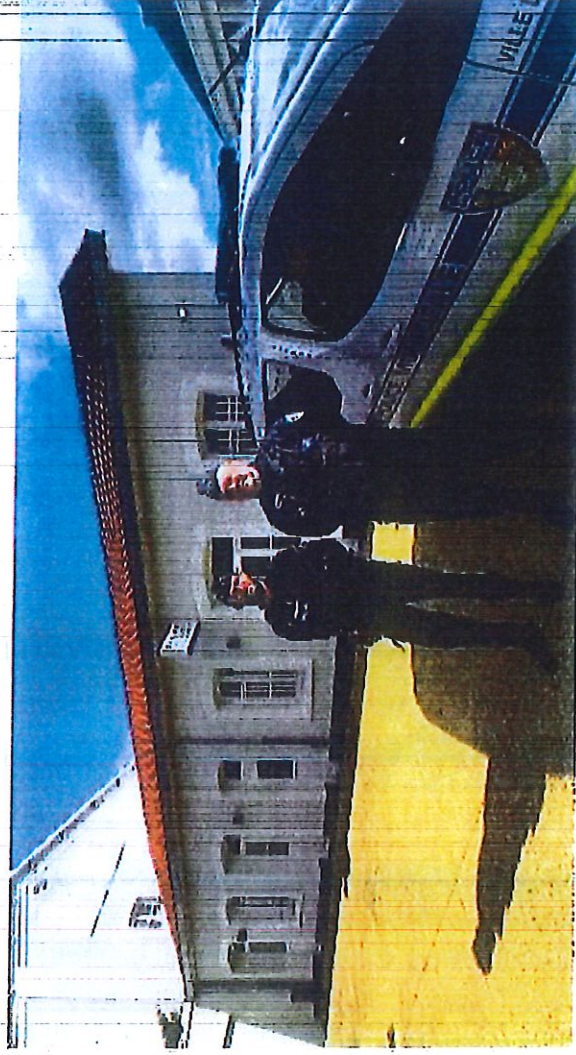
Sécurisation du sous-sol pour éviter tout affaissement ou incident.



La Municipalité fait de l'urbanisme durable et de la prévention des risques une priorité, améliorant la qualité de vie, la sécurité et l'attractivité d'Étapes-sur-mer. Les projets menés renforcent la cohésion entre le centre-ville, les zones résidentielles et le littoral.

## 🛡️ Sécurité et services publics

- Extension gendarmerie et zone de stockage (600 000 €, subvention : Fonds Sandhurst : 600 000 €)  
Soutien fort à la sécurité publique, en partenariat avec l'État.
- Travaux gendarmerie annuel (isolation des logements) (100 000 €)  
Amélioration des conditions de travail et de vie des forces de l'ordre.
- Aménagement guichet unique (71 718,04 €, subventions -en attente- : Europe : 20 000 € + CA2BM : Fonds de concours : 19 000 €)  
Simplification des démarches administratives pour les usagers.
- Logiciels & photocopieur, etc. (100 000 €)  
Modernisation de l'administration pour plus d'efficacité et d'économies à long terme.
- Sécurisation école (35 400 €, subvention FIPD 14 750 €)  
Installation de barrières, visiophones, potelets et clôtures pour renforcer la sécurité.
- Armement PM (25 000 €)  
Formation et armement.



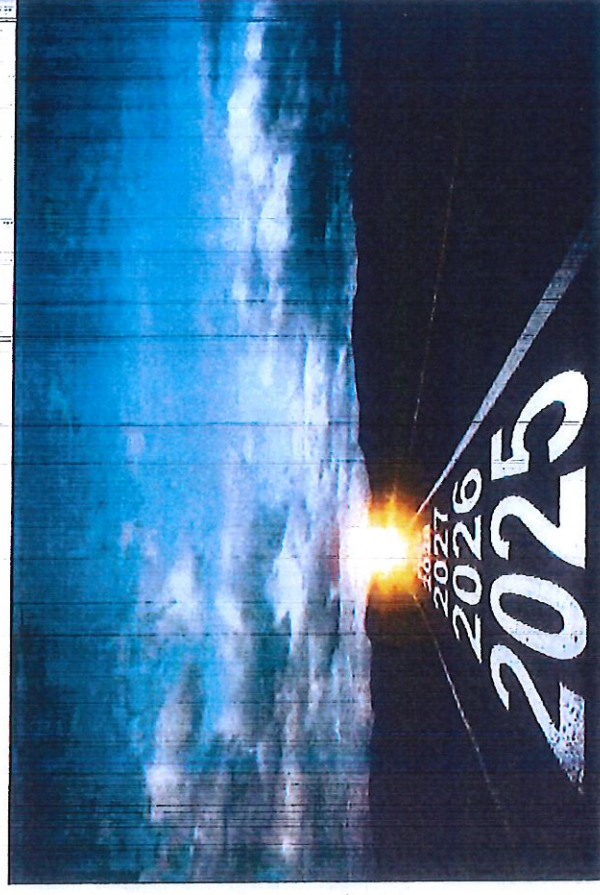
La volonté municipale est de rapprocher le service public des citoyens et de renforcer les moyens dédiés à la sécurité.  
La Municipalité s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de l'accueil et de la relation avec les administrés.

## RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025

### En conclusion : une vision cohérente pour 2025 !

L'ensemble de ces investissements traduit la politique ambitieuse portée par l'équipe municipale pour :

1. **Renforcer l'attractivité de la ville** : modernisation des équipements sportifs, mise en valeur du patrimoine, amélioration de la voirie.
2. **Assurer un cadre de vie sûr et durable** : sécurisation des écoles, prévention des inondations, extension de la gendarmerie.
3. **Améliorer le service public** : guichet unique, digitalisation, accueil modernisé pour les administrés.
4. **Encourager la jeunesse et la culture** : travaux dans les écoles, salle de musique, Musée Quentovic, fouilles archéologiques.



En préparant activement les **BUDGETS 2025**, la Municipalité met en avant un plan d'actions à la fois réaliste, solide financièrement et adapté aux enjeux d'Étapes-sur-mer. Le recours à des subventions multiples (État, Région, Département, CA2BM, etc.) témoigne d'une recherche d'optimisation budgétaire et de partenariats fructueux, permettant de maîtriser l'impact sur les finances locales tout en maintenant un haut niveau d'investissement.

Ce programme global d'investissement répond ainsi aux **ATTENTES DES ÉTAPLOIS** et conforte la **DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT** de la commune, sous l'impulsion de son Maire et du conseil municipal.

## ÉVOLUTION DES REGETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Dépenses	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP Prev 2025
10222	FCTVA	859 972	264 215	333 507	448 844	444 885
10226	Taxe d'amén.(Moyenne sur 4 ans)	70 678	73 348	43 774	146 569	83 768
1068	Excéd. Fonct. Capital.	1 604 013	2 416 498	176 683	825 707	0
1311	État Etabl. Nationaux	38 340	53 612	13 000	0	754 243
1312	Région	159 328	55 180	831 602	372 104	189 541
1313	Département	55 813,50	39 974	7 162	13 967	55 429
1316	Autres établissements publics locaux			262 424	222 091	1 041 015,57
1317	Fonds européens feder					11 571
1318	Autres subventions		68 823	364 420	333 968	508 135
1321	État	150 000	/	0	0	
1322	Région	147 185	/	0	0	
1323	Département	46 710	45 000	0	0	
1328	Autres	199 516,50	5800	58 789	7 500	16 920
1342 1345	Amendes de police(moyenne)	14 600	30 464	50 152	130 304	56 380
13361	DETR : Dotation équipement territoires ruraux		49 475	121 791	0	270 398
1347 13362	Dotation de soutien à l'investissement local	395 713	316 571 /0	79 143	0	
1641	Emprunts en euros	/	3 000 000	0	0	
	<b>TOTAUX</b>	<b>4 843 785</b>	<b>9 085 991</b>	<b>2 342 447</b>	<b>2 501 054</b>	<b>3 467 237</b>



## **LES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2025 = 8 M€**

**Les Subventions 2025 = 3 022 352 €**

Le FCTVA = 444 885 €

Les écritures d'ordres = 1 200 000 €




**Le virement de la section de fonctionnement = 850 000 €**

**L'emprunt d'équilibre est limité à = 2 500 000 €**

**En définitive, l'autofinancement prévisionnel 2025 s'élève à 4.7 M€**

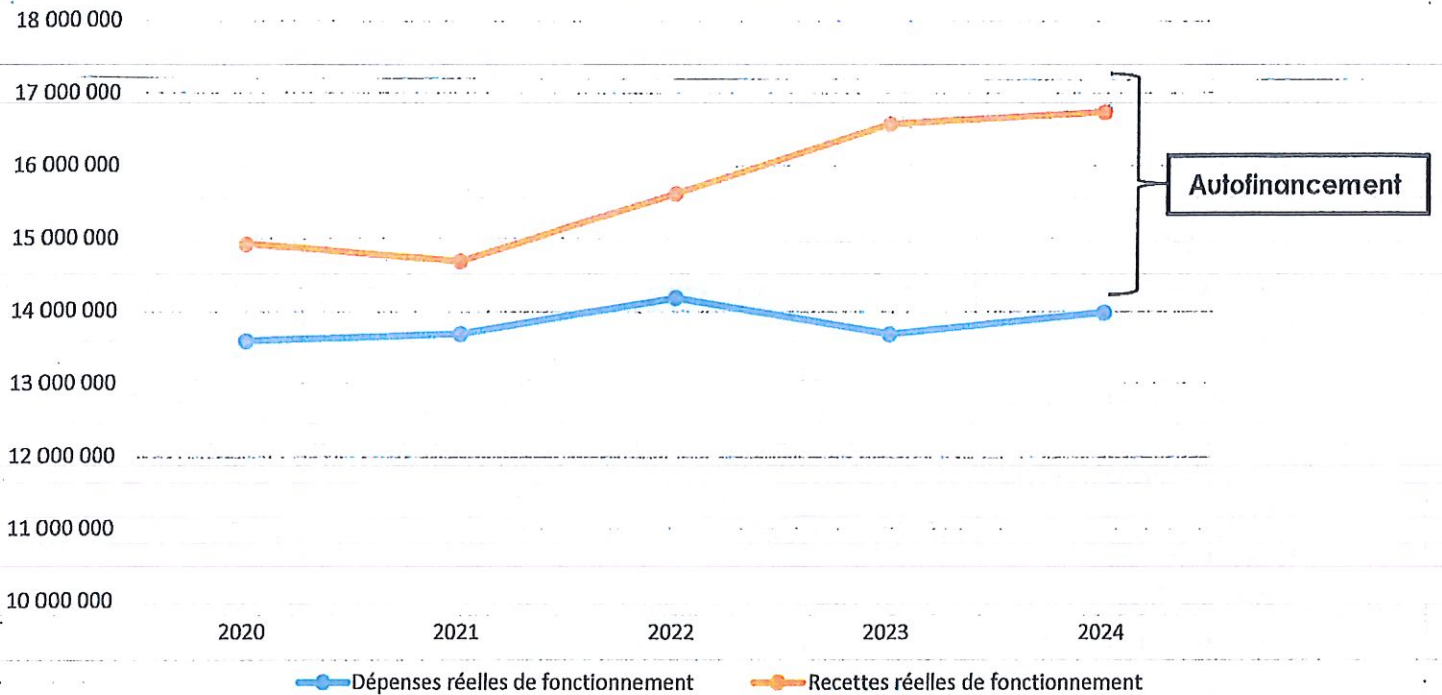
## ÉVOLUTION DES INDICATEURS OU RATIOS

	En €	2020	2021	2022	2023	2024
1	<b>Produits de gestion</b> (y compris production immobilisée, travaux en régie)	14 924 755	14 687 167	15 619 965	16 581 215	16 746 905
2	dont ressources fiscales propres (nettes des restitutions)	5 433 944	5 735 777	6 022 090	6 401 233	6 749 688
3	dont recettes fiscales versés par l'intercommunalité et l'Etat	5 170 058	5 169 942	5 167 249	5 167 747	5 134 702
4	dont dotation globale de fonctionnement provenant de l'Etat	2 600 382	2 635 252	2 667 031	2 707 274	2 785 847
5	<b>Charges de gestion</b>	13 591 205	13 687 101	14 186 534	13 686 021	13 984 132
6	dont charges à caractère général	2 276 937	2 631 222	2 845 686	2 806 901	2 959 229
7	dont charges nettes de personnel (y compris atténuation de charges)	8 218 293	8 468 421	8 983 921	8 983 295	8 960 170
8	dont subventions de fonctionnement aux associations et autres pers de droit privé	234 215	219 976	221 307	208 584	226 568
9	<b>Résultat de gestion / Excédent brut de fonctionnement</b>	1 333 549	1 000 066	1 433 431	2 895 194	2 762 773
10	Résultat financier	-275 712	-245 056	-219 210	-203 898	-171 343
11	Résultat exceptionnel (hors cessions) Titres et mandats annulés sur exercices antérieurs (à compter de 2018)	-5 798	21 122	-7 138	-18 061	-465
12	<b>Capacité d'autofinancement brute (CAF) (=9+10+11)</b>	1 052 039	776 132	1 207 083	2 673 235	2 590 965
13	<b>Annuité en capital de la dette</b>	1 080 648	1 050 227	1 081 335	1 263 903	995 343

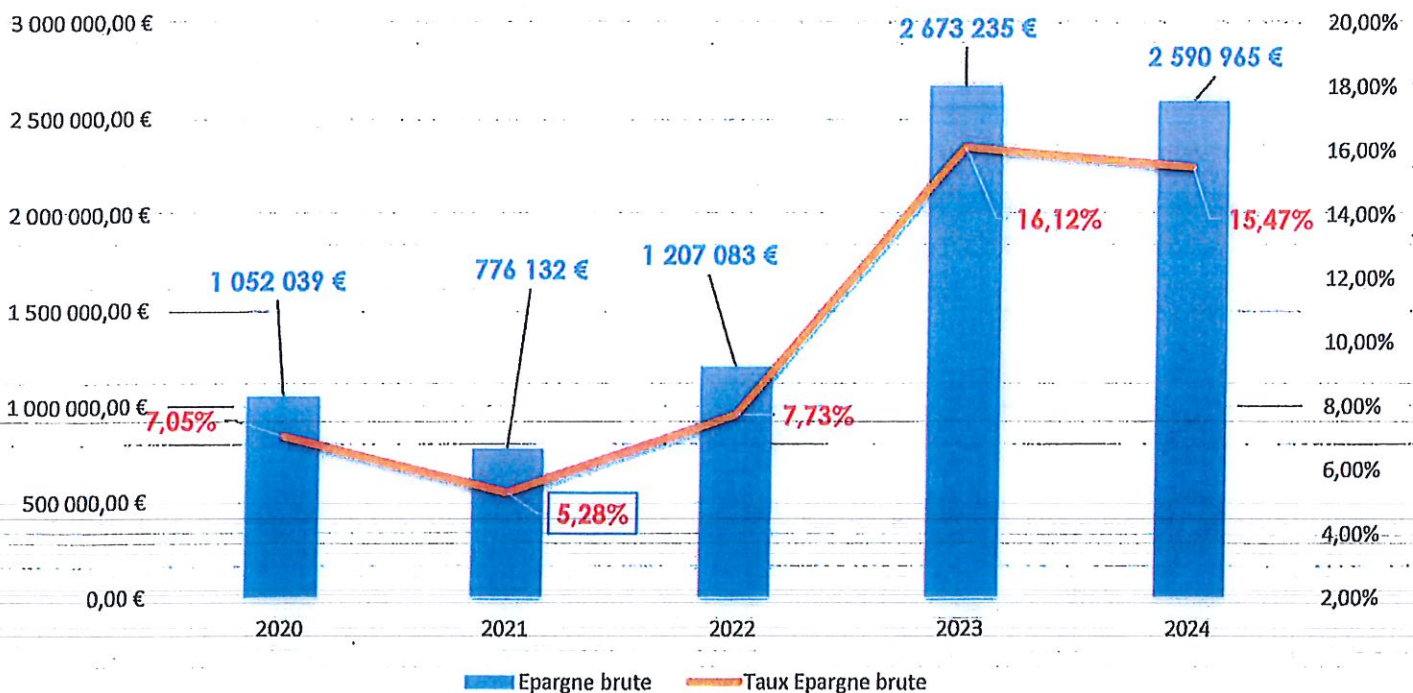
14	<b>Capacité d'autofinancement nette (=12-13)</b>	-28 609	-274 095	125 748	1 409 332	1 595 622	
15	<b>Recettes d'investissement hors emprunt (y compris cessions)</b>	890 115	1 605 579	1 151 182	3 238 446	1 828 566	
16	Financement propre disponible (=14+15)	861 506	1 331 484	1 276 930	4 647 778	3 424 188	
17	<b>Dépenses d'équipement (y compris travaux en régie)</b>	1 796 758	2 637 250	4 211 473	4 631 387	2 128 862	
18	<b>Nouveaux emprunts de l'année</b>	0	0	3 000 000	0	0	
19	<b>Encours de dette au 31/12</b>	8 935 308	7 885 081	9 803 747	8 539 843	7 574 546	
20	<b>Capacité de désendettement BP en année (dette/CAF brute)</b>	8.5	10.2	8,1	3,2	2.9	 

SOURCE : Chambre Régionale des Comptes.

## Evolution recettes et dépenses réelles de fonctionnement Budget Principal Ville







## Evolution de l'autofinancement Budget Principal Ville



## III. La structure de la dette





### Synthèse

En date du 01/01/2025

	Nombre de financements	11	<b>7 863 245€</b> CRD (au 01/01/2025)
	Durée de vie résiduelle	17 ans et 9 mois	
	Durée de vie résiduelle moyenne	10 ans et 4 mois	
	Taux fixe (part de l'encours)	100%	<b>2,17%</b> Taux d'intérêt moyen (30E/360, exercice 2025)
	Taux variable (part de l'encours)	0%	
	Taux structuré (part de l'encours)	0%	
	Capital	1 064 K€	<b>1 232 094€</b> Annuité (due sur l'exercice 2025)
	Intérêts	168 K€	
	ICNE au 31/12/2025	49 K€	
	€STR	2,9% → (2,90% au 01/01/2025)	<b>2,14%</b> Taux fixe 15 ans → (2,14% au 01/01/2025)
	Taux fixe 10 ans	2,16% → (2,16% au 01/01/2025)	
	Taux fixe 20 ans	2,1% → (2,10% au 01/01/2025)	

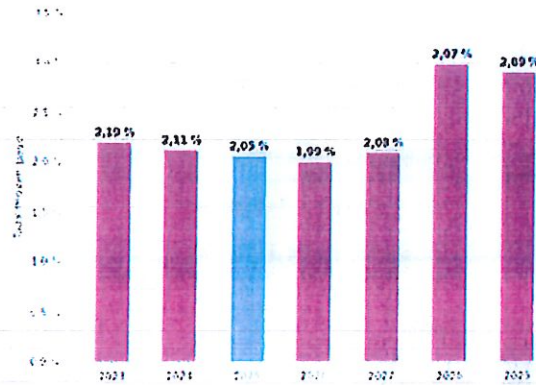
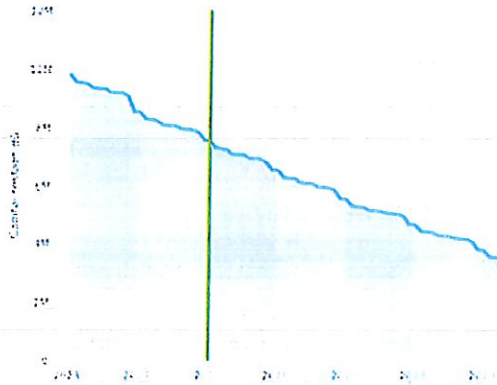
### Synthèse Budget Principal

En date du 01/01/2025

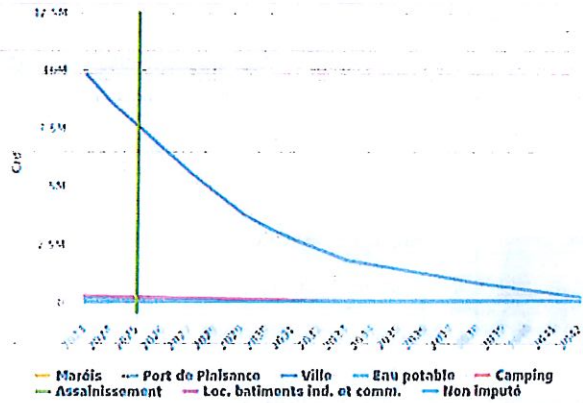
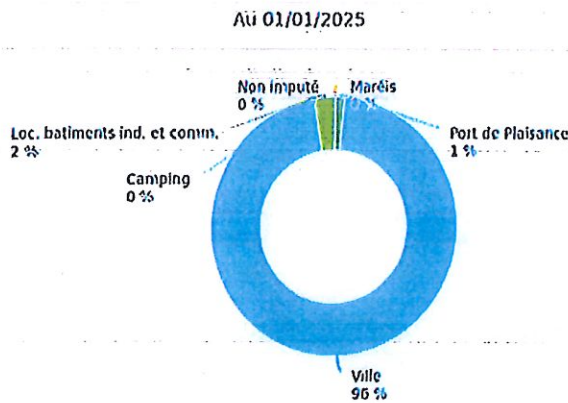
	Nombre de financements	10	<b>7 543 412€</b> CRD (au 01/01/2025)
	Durée de vie résiduelle	17 ans et 9 mois	
	Durée de vie résiduelle moyenne	10 ans et 7 mois	
	Taux fixe (part de l'encours)	100%	<b>2,05%</b> Taux d'intérêt moyen (30E/360, exercice 2025)
	Taux variable (part de l'encours)	0%	
	Taux structuré (part de l'encours)	0%	
	Capital	1 010 K€	<b>1 162 564€</b> Annuité (due sur l'exercice 2025)
	Intérêts	153 K€	
	ICNE au 31/12/2025	45 K€	
	€STR	2,9% → (2,90% au 01/01/2025)	<b>2,14%</b> Taux fixe 15 ans → (2,14% au 01/01/2025)
	Taux fixe 10 ans	2,16% → (2,16% au 01/01/2025)	
	Taux fixe 20 ans	2,1% → (2,10% au 01/01/2025)	

Taux fixes en amortissement trimestriel constant, 30E/360, hors marge bancaire.

## ÉVOLUTION DU CAPITAL RESTANT DÛ ET DU TAUX MOYEN SUR LES 5 PROCHAINES ANNÉES

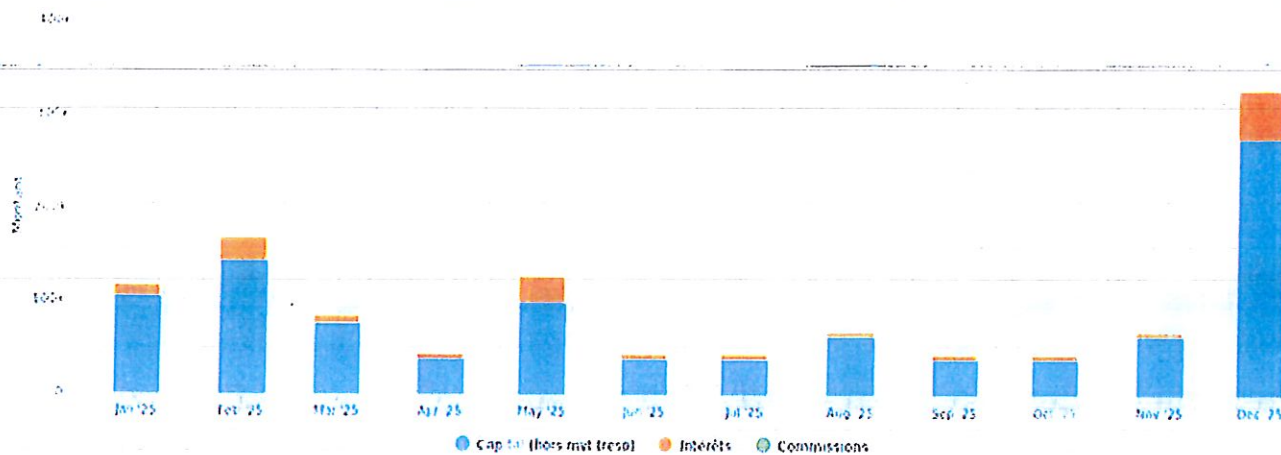


## RÉPARTITION PAR BUDGET



Budget	Date d'échéance	Intérêts de l'exercice	Encours	Nombre	DVM	DVR	Taux moyen (Ex/360)	Poids
Camping	01/12/2028	1 176,36€	25 499,92€	1	2,48	3,92	4,61%	0,32%
Loc. batiments ind. et comm.	01/06/2033	9 312,10€	191 250,97€	2	4,15	8,42	4,87%	2,43%
Maréïs	01/12/2028	660,32€	14 313,64€	1	2,48	3,92	4,61%	0,18%
Port de Plaisance	01/12/2028	4 095,07€	88 768,59€	1	2,48	3,92	4,61%	1,13%
Ville	25/10/2042	152 565,07€	7 543 411,64€	10	5,45	17,82	2,05%	95,93%

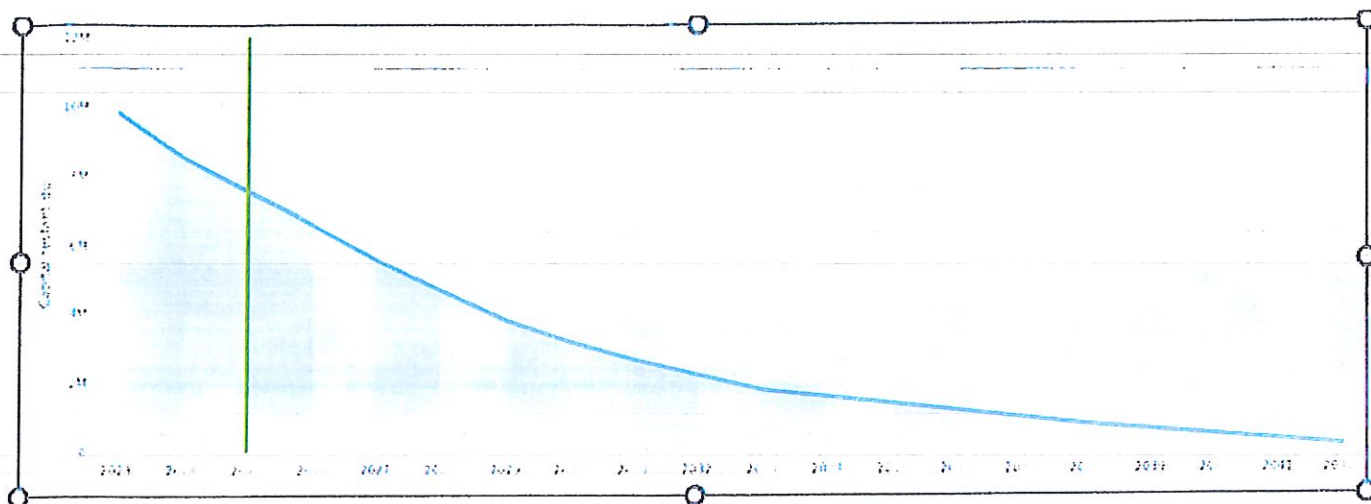
## SUIVI BUDGÉTAIRE



### Budget ville :

Période	CRD Initial	Echéance					Total
		Mobilisation / tirage	Capital	Intérêt	Intérêt hors RAT	Frais et commissions	
1/2025	7 543 411,64€		104 111,08€	10 634,00€	10 634,00€	0,00€	114 745,08€
2/2025	7 439 300,56€		143 472,65€	23 033,19€	23 033,19€	0,00€	166 505,84€
3/2025	7 295 827,91€		75 701,80€	7 097,24€	7 097,24€	0,00€	82 799,04€
4/2025	7 220 126,11€		37 500,00€	5 325,00€	5 325,00€	0,00€	42 825,00€
5/2025	7 182 626,11€		97 916,23€	27 559,49€	27 559,49€	0,00€	125 475,72€
6/2025	7 084 709,88€		37 291,13€	5 430,43€	5 430,43€	0,00€	42 721,56€
7/2025	7 047 418,75€		37 500,00€	5 250,00€	5 250,00€	0,00€	42 750,00€
8/2025	7 009 918,75€		63 214,29€	2 858,39€	2 858,39€	0,00€	66 072,68€
9/2025	6 946 704,46€		37 422,37€	5 230,94€	5 230,94€	0,00€	42 653,31€
10/2025	6 909 282,09€		37 500,00€	5 175,00€	5 175,00€	0,00€	42 675,00€
11/2025	6 871 782,09€		63 214,29€	2 697,95€	2 697,95€	0,00€	65 912,24€
12/2025	6 808 567,80€		275 154,91€	52 273,44€	52 273,44€	0,00€	327 428,35€

## PROFIL D'EXTINCTION

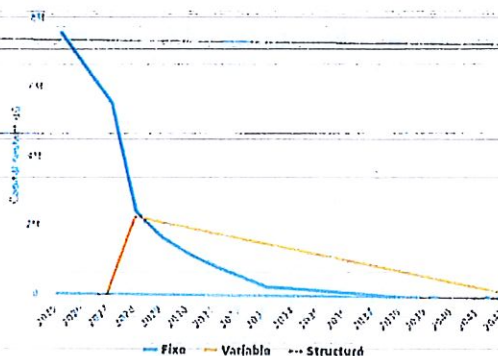
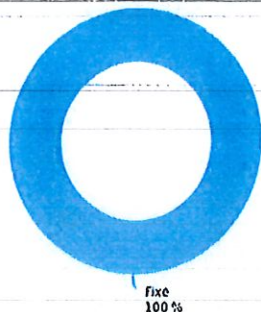


Date	Capital restant dû	Evolution (%)	Evolution
31/12/2024	7 543 411,64€		
31/12/2025	6 533 412,89€	-13,39%	-1 009 998,75€
31/12/2026	5 542 221,46€	-26,53%	-2 001 190,18€
31/12/2027	4 650 398,67€	-38,35%	-2 893 012,96€
31/12/2028	3 777 004,47€	-49,93%	-3 766 407,17€
31/12/2029	3 169 859,03€	-57,98%	-4 373 552,61€
31/12/2030	2 653 679,32€	-64,82%	-4 889 732,32€
31/12/2031	2 209 238,14€	-70,71%	-5 334 173,50€
31/12/2032	1 762 262,14€	-76,64%	-5 781 149,50€
31/12/2033	1 564 034,56€	-79,27%	-5 979 377,08€
31/12/2034	1 363 781,42€	-81,92%	-6 179 630,22€
31/12/2035	1 161 417,65€	-84,60%	-6 381 993,99€
31/12/2036	956 854,60€	-87,32%	-6 586 557,04€



## RÉPARTITION PAR RISQUE

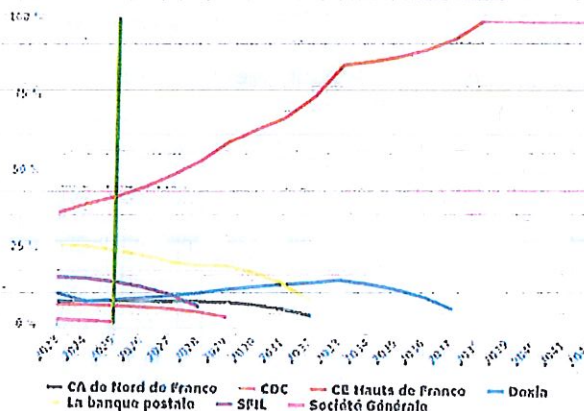
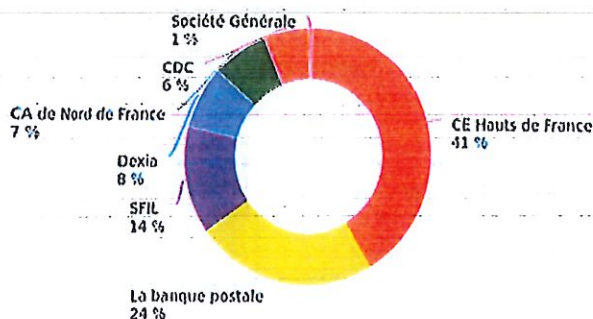
Au 01/01/2025



Indexation	CRD	Poids	Nombre	Taux moyen - (ex/360)	Intérêts de l'exercice	Durée résiduelle	CRD au 31/12/2025
Fixe	7 543 411,64€	100,00%	10	2,05%	152 565,07€	12 ans et 4 mois	6 533 412,85€

## RÉPARTITION PAR PRÊTEUR

Au 01/01/2025



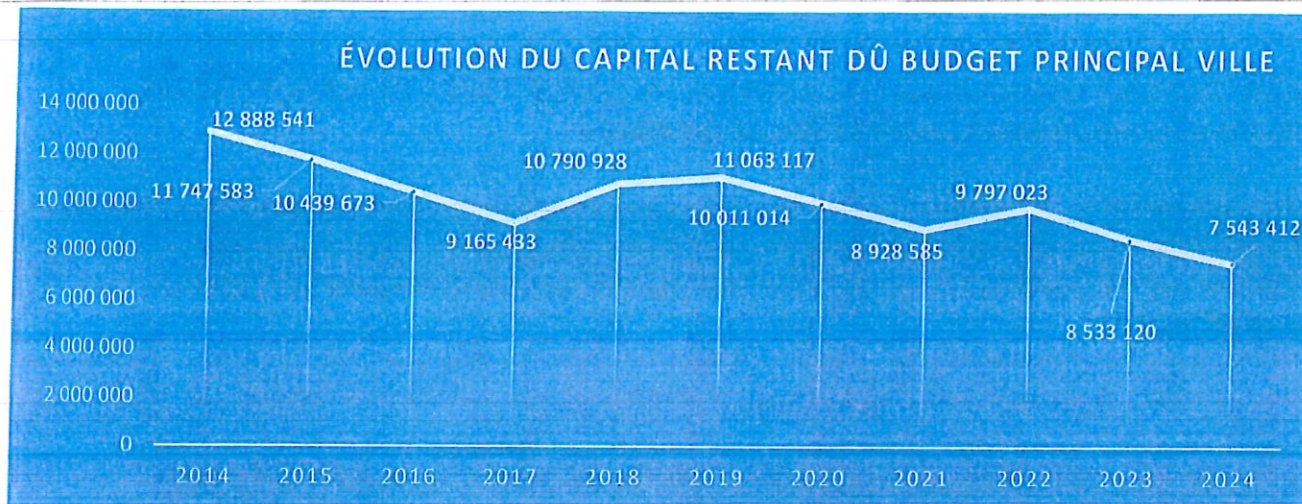
Banque		Encours	Nombre de produits en vie	Poids
Caisse d'Épargne Hauts de France		3 110 099,39€	2	41,23%
La banque postale		1 796 190,28€	3	23,81%
Société de Financement Local		1 024 086,47€	1	13,58%
Dexia		584 301,26€	1	7,75%
Crédit Agricole de Nord de France		550 947,79€	1	7,30%
Caisse des Dépôts et Consignations		439 245,63€	1	5,82%
Société Générale		38 540,82€	1	0,51%

## NOTRE PORTEFEUILLE DE DETTES

Référence	Nature	Contrepartie (nom usuel)	CRD	Indexation	Budget	Taux	Taux moyen de l'année	Date de fin	Objet
2005-001	Emprunt bancaire	Société Générale	38 540,82€	Taux fixe à 3,81%	Ville (100,00 %)	3,81%	3,81%	23/03/2025	
2006-0001	Emprunt bancaire	Dexia	584 301,26€	Taux fixe à 4,20%	Ville (100,00 %)	4,20%	4,20%	01/05/2037	
2009-0001	Emprunt bancaire	CDC	439 245,63€	Taux fixe à 4,52%	Ville (100,00 %)	4,52%	4,52%	01/02/2029	
2010-0001	Emprunt bancaire	CE Hauts de France	410 099,39€	Taux fixe à 3,36%	Ville (100,00 %)	3,36%	3,36%	10/12/2030	
22193	Emprunt bancaire	CE Hauts de France	2 700 000,00€	Taux fixe à 0,80%	Ville (100,00 %)	0,80%	0,80%	25/10/2042	
1300000-BP	Emprunt bancaire	La banque postale	742 857,04€	Taux fixe à 1,30%	Ville (100,00 %)	1,30%	1,30%	01/11/2032	
10000340029	Emprunt bancaire	CA de Nord de France	550 947,79€	Taux fixe à 0,95%	Ville (100,00 %)	0,95%	0,95%	16/01/2032	
MON511915EUR	Emprunt bancaire	La banque postale	360 000,00€	Taux fixe à 0,85%	Ville (100,00 %)	0,85%	0,85%	01/02/2027	Financer le refinancement
MON517703EUR	Emprunt bancaire	La banque postale	693 333,24€	Taux fixe à 1,26%	Ville (100,00 %)	1,26%	1,26%	01/12/2032	Investissements 2017
R-2013-0001	Emprunt bancaire	SFIL	1 024 086,47€	Taux fixe à 4,55%	Loc. bâtiments Ind. et comm. (4,17 %), Port de Plaisance (7,38 %), Camping (2,12 %), Ville (85,14 %), Marais (1,19 %)	4,55%	4,61%	01/12/2028	Refinancement de 1 emprunt

Le choix d'une structure de dette composée essentiellement de taux fixes permet de protéger la Commune des emprunts structurés potentiellement « toxiques » et nous assure une visibilité optimale sur l'évolution de nos charges financières.

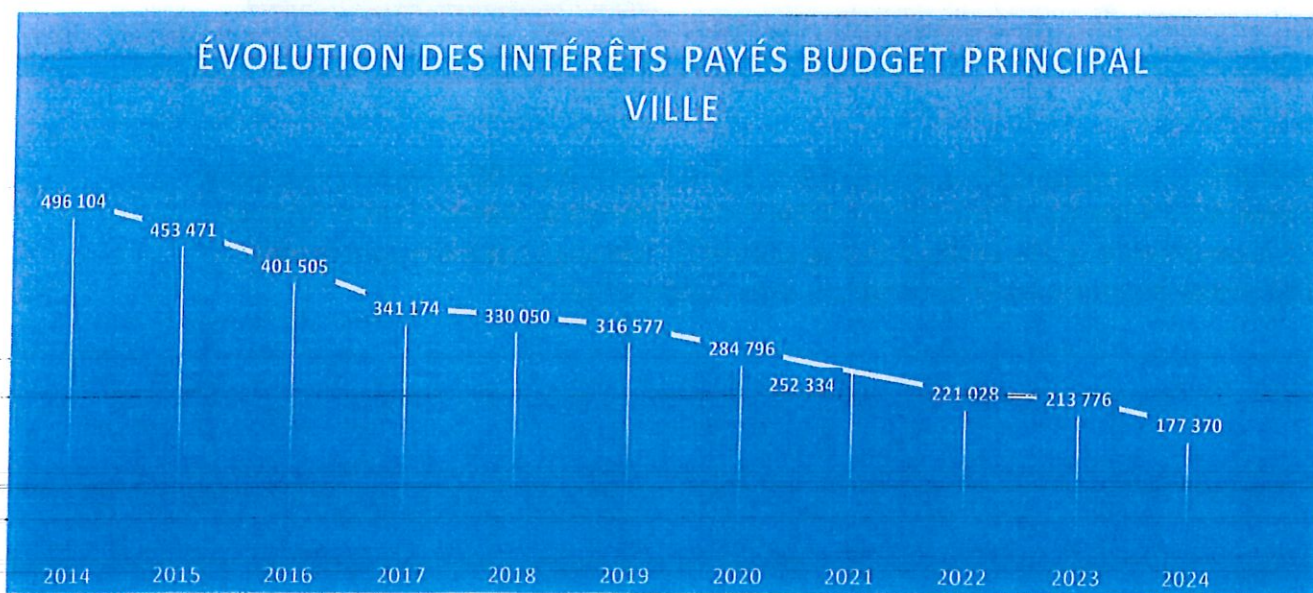
## ÉVOLUTION DU CAPITAL RESTANT DÛ ET DES INTÉRÊTS PAYÉS DES ANNEES 2014 A 2024



Le montant restant à rembourser atteint son niveau le plus bas des dix dernières années, tout comme le montant des intérêts.

Le capital restant dû (ville) au 31/12/2024 s'élevait à 7 543 412 €, en recul de **- 4 204 171 €** soit **-35.78 %** par rapport à l'endettement constaté au 31/12/2014.

Les intérêts de la dette supportés par la commune en 2024 s'élevaient à 177 370 €, en recul de **- 64.25 %** par rapport aux intérêts de la dette supportée en 2014.



## LE SERVICE DE LA DETTE

En 2024, la commune a continué à se désendetter de **989 708 €** permettant ainsi de valoriser une économie de frais financiers de **36 406 €**.

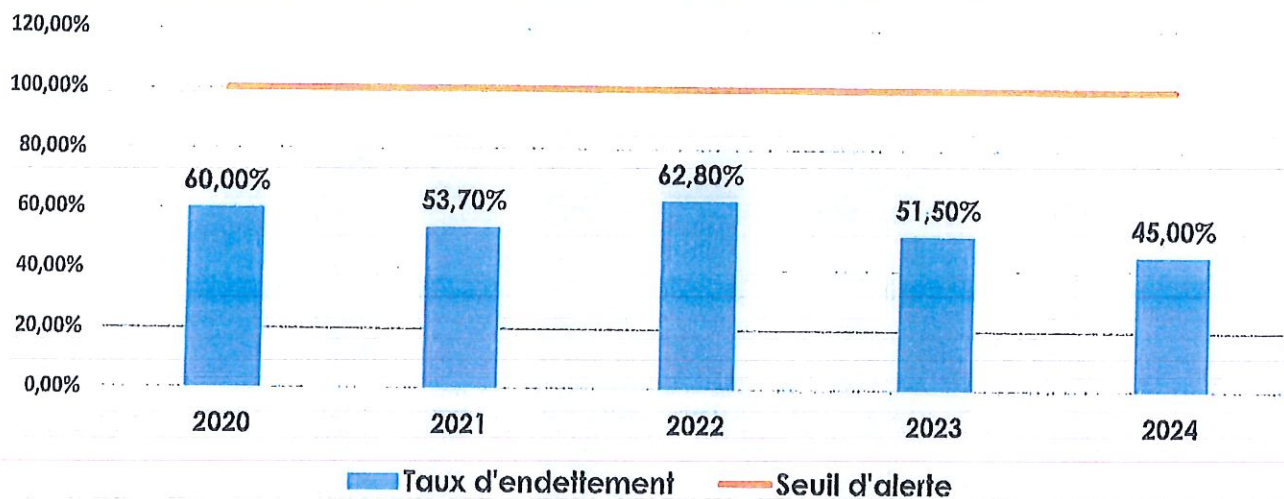
Le processus de désendettement entamé dès 2014 conjugué en 2024 avec une amélioration significative de la Capacité d'Autofinancement restaurée se traduit dans les faits par :

- **Un taux de désendettement historiquement bas à 45 % contre 60 % en 2020**
- **Une capacité de désendettement de 2.9 années contre 8.5 années en 2020. Largement inférieur au seuil préconisé de 8 années.**

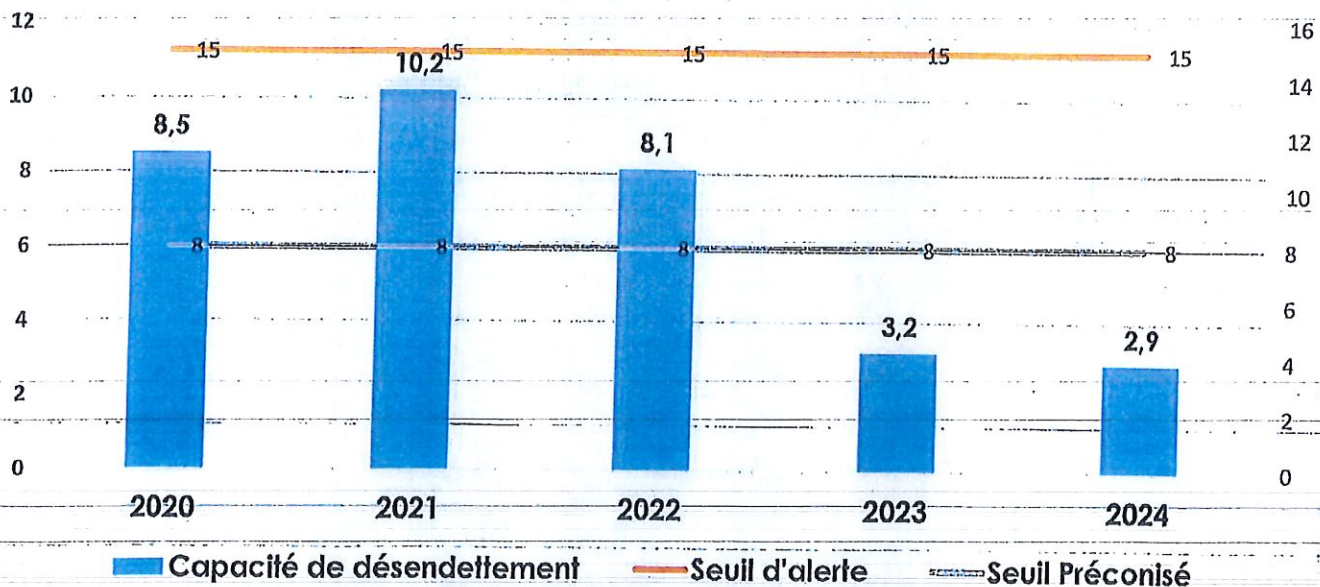
Le budget primitif 2025 proposé comporte un emprunt d'équilibre de 2.500.000 €. Il ne sera réalisé, pour tout ou partie qu'en fonction des besoins de l'avancée des projets d'investissement et de leurs financements.

***Pour mémoire, un emprunt de 3.000.000 € a été souscrit en 2022 afin de faire face aux besoins de trésorerie et de cash-flow liés aux investissements déjà engagés pour le Cœur de ville et les restaurants plurivalents alors que les engagements immobiliers des promoteurs n'avaient pu être matérialisés.***

## Evolution du Taux d'Endettement sur base années Budget Principal Ville



## Capacité de Désendettement sur base années Budget Principal Ville

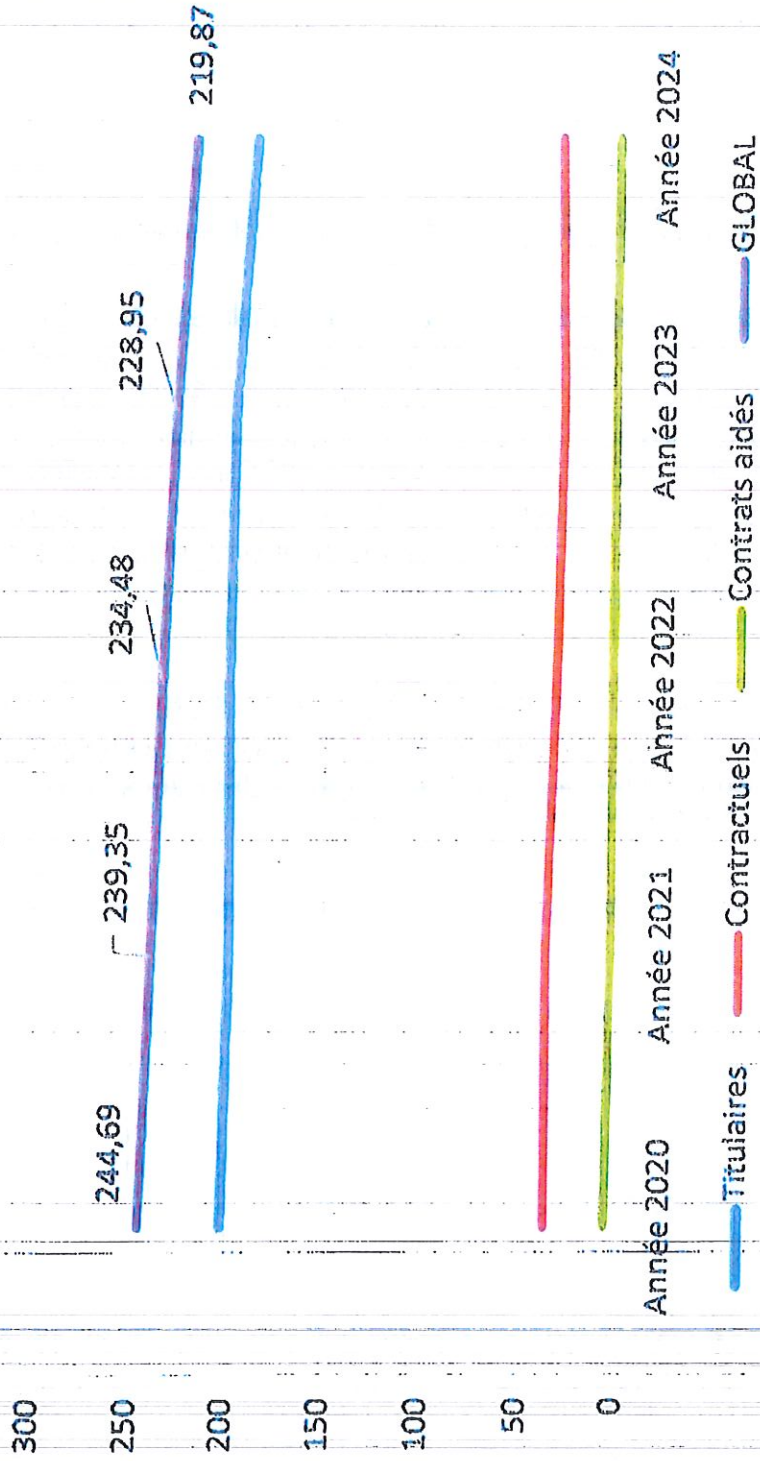


#### IV. PRESENTATION DE L'EVOLUTION DES EFFECTIFS

##### EFFECTIFS, ETP ET MASSE SALARIALE CUMULÉS AU 31/12

PROJETS	au 31/12/2020			au 31/12/2021			au 31/12/2022			au 31/12/2023			au 31/12/2024		
	Effectifs pourvus	ETP	Masse salariale	Effectifs pourvus	ETP	Masse salariale	Effectifs pourvus	ETP	Masse salariale	Effectifs pourvus	ETP	Masse salariale	Effectifs pourvus	ETP	Masse salariale
Bulle	247	229,05	8 620 353,96 €	238	221,71	8 822 255,78 €	229	218,27	9 261 577,32 €	223	212,95	8 753 182,46 €	213	202,87	8 613 74,52 €
Marais	7	7	180 927,86 €	7	7	211 472,16 €	6	6	271 012,38 €	6	6	231 910,59 €	7	7	240 008,17 €
Bureau de Tourisme	8	7,64	419 473,87 €	10	9,64	432 085,25 €	10	9,21	329 418,09 €	8	8	350 482,87 €	8	8	357 384,84 €
Port de plaisance	1	1	35 779,31 €	1	1	26 337,35 €	1	1	38 988,13 €	2	2	40 620,62 €	2	2	81 357,99 €
GLOBAL	263	244,69	9 256 535,00 €	256	239,35	9 492 150,54 €	246	234,48	9 900 995,92 €	239	228,95	9 376 196,54 €	230	219,87	9 292 497,52 €
Équivalents		202,6			199,5			200,2			198,17			188,37	
Contractuels		36,39			36,55			31,68			28,78			30,50	
Contrats aidés		5,7			3,3			2,6			2			1	
GLOBAL		244,69			239,35			234,48			228,95			219,87	

## EVOLUTION ETP – VILLE D'ETAPLES-SUR-MER



Le document précédent souligne une inflexion marquée de la diminution des effectifs, avec un recul de **- 38.73** ETP depuis 2014. Ce recul des effectifs a été particulièrement sensible en 2024 au niveau du budget principal ville dans le cadre de départs à la retraite d'agents communaux. Ces départs se sont « étalés » en cours d'exercice avec un solde de **- 10.08** agents entre le 31.12.2024 & le 31.12.2023.

En 2024, 13 agents de la collectivité ont demandé à faire valoir leurs droits à la retraite. La question de leur remplacement a été systématiquement posée au cas par cas afin de s'assurer de la bonne continuité des services à assurer à nos administrés. Les solutions dynamiques retenues ont permis de tirer profit de l'évolution des technologies, du recours dans certains cas à l'externalisation afin d'assurer une meilleure prestation pour les administrés et aussi d'une évolution des organisations. L'impact financier de ces départs n'est pas totalement ressenti sur l'exercice 2024, certains éléments subis ayant masqué partiellement les économies ainsi réalisées.



Néanmoins, si ces départs à la retraite avaient été remplacés d'office sans réflexion d'évolution des organisations, la charge brute de personnel du budget ville aurait évolué de **+ 3.8 %** par rapport à 2023 alors que le Compte Administratif provisoire traduit un recul de **- 1.45 %** du Chapitre 12.



## RETROSPECTIVE & PROSPECTIVE SUR L'EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE

### BUDGET PRINCIPAL VILLE

PERIODE 2020 - 2025

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA Prov 2024	EVOLUTION 2024/2020	BP 2025
<b>CHARGES BRUTES DE PERSONNEL Chapitre 12</b>	8 621 950€	8 822 256€	9 261 577€	9 277 024€	9.142.543€ <b>63.11%</b>	+ 6 %	9 150 000€ <b>60.9%</b> 
<b>CHARGES BRUTES DE PERSONNEL Chapitre 12 A EFFECTIFS &amp; PERIMETRE CONSTANT</b>	8 621 950€	8 822 256€	9 261 577€	9 277 024€	9.629.679€ <b>66.5%</b>	+ 11.6 %	9 846 679€ <b>65.6%</b> 
<b>CHARGES NETTES DE PERSONNEL Y COMPRIS ATTENUATION CHARGES</b>	8 218 293€	8 468 421€	8 983 921€	8 983 295€	8.960.170€	+ 9 %	
<b>Effectifs ETP de la période</b>	229.05	221.71	218.27	212.95	202.87	<b>-26.18</b>	

En 2024, 19 agents ont quitté la collectivité dont :

- 13 départs à la retraite
- 4 mutations
- 2 demandes de mise en disponibilité

Sans ces mouvements de départs, à effectifs constants et périmètre comparable, les charges de personnel Chapitre 12 du budget ville se seraient élevées à **9 629 679 €** à comparer aux **9 142 543 €** constatés dans le compte administratif provisoire de l'exercice 2024.

Les charges de personnel brutes 2024 progressent de + 6 % par rapport aux éléments comparables de 2020 alors que l'inflation officielle pour la même période a progressée de + 14.9 %

## Traitements indiciaires et régime indemnitaire

	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Prévisionnelle 2024	Réalisée 2024
Traitement indiciaire	4 146 378,45	4 317 024,49	4 432 202,31	4 630 000,00 €	4 331 711,06 €
Régime indemnitaire	943 788,06	1 028 424,63	978 732,01	1 044 000,00 €	1 031 013,51 €
NBI et SFT	120 521,56	121 432,85	119 833,92	123 000,00 €	118 262,86 €
Traitement CDD	713 513,59	682 785,19	630 729,84	665 000,00 €	642 263,57 €
Régime indemnitaire CDD	63 877,52	82 488,11	71 875,48	75 000,00 €	85 393,23 €
CNAS	69 539,55	68 670,35	68 094,40	70 000,00 €	69 466,99 €
Medecine du travail	1 954,15	12 659,19	4 212,96	5 000,00 €	5 759,24 €
Assurance statutaire	226 174,53	238 855,06	262 300,47	280 000,00 €	272 932,89 €
TOTAL	6 285 747,41	6 552 339,87	6 567 981,39	6 892 000,00	6 556 803,35

## LES PRINCIPAUX IMPACTS SUR LES CHARGES DE PERSONNEL EN 2024.

### Évolution des charges salariales en 2024

Plusieurs éléments ont influencé l'évolution de la masse salariale en 2024; certains ayant partiellement masqué les économies liées aux départs à la retraite.

#### 1. Charges subies :

- La revalorisation du point d'indice de + 1,5 % au 1<sup>er</sup> juillet 2023 a engendré un supplément de masse salariale de **247 000 €** pour l'exercice 2024, par rapport à la même période en 2023.
- Par ailleurs, le décret n° 2023-19 du 28 juin 2023 a octroyé à tous les agents publics une majoration de 5 points d'indice, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Cette mesure a un impact estimé à **100 000 €** sur la masse salariale de 2024, comparé à la même période de l'année précédente.
- En outre, l'année 2024 a été marquée par trois séries successives d'élections, entraînant des travaux supplémentaires pour les agents territoriaux en charge de l'organisation des scrutins et de la gestion des

bureaux de vote. Ces interventions ont généré des charges salariales exceptionnelles, évaluées à **51 703 €**.

## 2. Charges liées à l'initiative de la collectivité - Valorisation des fonctionnaires territoriaux

- En 2024, la collectivité a choisi de verser une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat aux agents de catégorie C dont la rémunération brute mensuelle est inférieure à 3 500 €, sous certaines conditions.

Cette prime, d'un montant compris entre 300 € et 800 €, a représenté une charge exceptionnelle de **96 703€**, non neutralisée fiscalement et socialement, pour l'exercice 2024.

**L'ensemble de ces mesures, qu'elles aient été imposées ou décidées par la collectivité, a généré un impact total de 495 400 € sur l'exercice 2024, soit 5,3 % de la masse salariale de 2023**

## POUR MEMOIRE

L'évolution de la masse salariale repose sur deux facteurs principaux :

- **L'augmentation salariale**, qui inclut les revalorisations catégorielles, les hausses liées à la carrière (Glissement Vieillesse Technicité), les augmentations générales de traitement dans la fonction publique, ainsi que les variations des taux de charges sociales.
- **La variation des effectifs**, résultant des mouvements de personnel (départs et arrivées).
- 

### EVOLUTIONS REGLEMENTAIRE DES CARRIERES

Les collectivités n'ont pas de pouvoir sur les avancements d'échelons, qui dépendent des évolutions législatives et réglementaires (statut, échelles, valeur du point).

L'avancement d'échelon correspond au passage d'un échelon à un échelon supérieur au sein d'un même grade. L'impact de ces évolutions sur le budget primitif 2025 est estimé à 80 000 €.

### EVOLUTION 2025 DE LA MASSE SALARIALE

#### A. NOUVELLES CHARGES DE FONCTIONNEMENT CHOISIES

En 2025, trois agents ont déjà annoncé leurs intentions de faire valoir leur droit à la retraite.

- Le recrutement en cours d'année 2024 d'un responsable cadre de Vie aura un impact sur la totalité de l'exercice 2025.
- Notre volonté de sécuriser encore plus le fonctionnement de notre parc informatique induit la nécessité de renforcer ce service avec un technicien supplémentaire en Informatique.

- Le besoin d'une meilleure maîtrise des coûts de fonctionnement des différents services se traduira en 2025 par le recrutement d'un(e) Contrôleur(se) de gestion.
- L'engagement municipal de mise en place d'une force de Police Municipale le soir se concrétisera en 2025 par le recrutement de 3 Policiers Municipaux supplémentaires

Ces ajustements structurels déjà amorcés entraîneront des charges nouvelles de personnel évaluées à **161 000 €** pour l'exercice 2025.

**Dans un objectif d'optimisation des services municipaux**, la collectivité souhaite renforcer l'intégration du fonctionnement quotidien des services municipaux et des services fonctionnels du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Ainsi, en 2025, les services supports du CCAS seront intégrés aux équipes des Finances et des Ressources Humaines de la Mairie.

Cette réorganisation offrira de nouvelles perspectives de développement professionnel pour les agents concernés.

Ce projet impliquera, au cours de l'année, une véritable mutualisation des services et une intégration physique de trois agents du CCAS au sein des services municipaux.

Leur impact financier sur le Chapitre 12 du budget primitif de la ville est évalué à **52 000€**.

En conséquence, cette charge nouvelle entraînera une réduction équivalente des charges structurelles du Centre Communal d'Action Sociale, avec un effet sur la subvention d'équilibre qui lui est allouée.

## **B. NOUVELLES CHARGES DE FONCTIONNEMENT SUBIES**

### **b.1) Dans l'hypothèse d'élections législatives anticipées en 2025 :**

Notre budget prévoit une provision de **32 000€** pour couvrir les besoins liés à la participation des agents communaux à la préparation et à l'organisation des bureaux de vote.

## b.2) Le Décret N° 2025-86 du 30 janvier 2025 :

Confirme le passage en 2025 (avec effet rétroactif au 01 janvier 2025) du taux de cotisation patronale des agents à la CNRACL

Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales de 31.65 % à 34.65 % pour atteindre 43.65 % en 2028.

Cette mesure impacte directement, sur l'exercice 2025, nos charges patronales du chapitre 12 de **+ 118 136€** sur l'exercice 2025.

PS Pour mémoire, l'impact de cette mesure induira en

- ✓ 2026 un surcoût de **+ 236 272 €** par rapport à 2024
- ✓ 2027 un surcoût de **+ 354 408 €** par rapport à 2024
- ✓ 2028 un surcoût de **+ 472 544 €** par rapport à 2024

## V. LES BUDGETS ANNEXES

### a) BUDGET MAREIS

**FONCTIONNEMENT : 727 348 €**

L'exercice 2024 présente des résultats contrastés, marqués par une baisse sensible de la **fréquentation**, qui enregistre un **recul de 7,4 %** par rapport à la même période de référence de 2023 avec un nombre de visiteurs payants de **42 536** en 2024.

L'activité a cependant été dynamique durant le premier semestre 2024, avec un excellent mois de mai. Toutefois, une diminution sensible de la fréquentation a été constatée dès le mois de juin, en raison des scrutins électoraux et des manifestations olympiques à Paris en juillet, avec une baisse observée dans les catégories suivantes :

- **Une diminution de 13,9 % pour la clientèle dirigée** (groupes de visiteurs payants).
- **Une baisse de 3 % pour les visiteurs payants individuels.**
- Ce recul interpelle sur notre modèle de commercialisation et nos horaires d'ouverture

En parallèle, cette chute importante de la fréquentation des groupes a entraîné un impact direct sur la recette moyenne par visiteur, qui évolue positivement comme suit :

- **8,87 €** par visiteur en 2024
- contre **6,30 €** par visiteur en 2023, soit **une hausse de 40,8 %**.

Cette évolution significative de la recette moyenne par visiteur s'explique en grande partie par la politique de prix dynamique mise en place il y a un an, offrant une flexibilité des tarifs d'entrée en fonction de la saisonnalité

Le budget de fonctionnement 2025 est ajusté en fonction des résultats de l'année 2024, avec des recettes fondées sur une fréquentation attendue de **43 500** visiteurs payants et une hausse du prix moyen par visiteur à **9€50**.

Ce budget de fonctionnement pour 2025, en termes de charges, est principalement destiné à la masse salariale et aux frais d'entretien du site ainsi que des installations aquariologiques.

Concernant les dépenses, des charges nouvelles viennent affecter ces postes, à savoir :

- Un nouveau contrat de maintenance « chauffage et traitement de l'eau », auparavant couvert par le budget de la ville.
- Un marché « entretien » pour les locaux de Maréis et de l'Office du Tourisme auparavant assuré en régie.

Pour ce qui est des dépenses d'investissement, en tenant compte de la taille de la structure Maréis et de son ancienneté, des crédits seront ouverts pour différents secteurs d'activité :

### ➤ SECTEUR EXPOSITION :

L'exposition est un élément clé de l'attractivité du site. Elle doit être modernisée chaque année afin de rester à la fois attractive et sécuritaire pour les visiteurs. Il est proposé d'allouer un crédit de 17 000 € pour trois projets d'amélioration.

### ➤ SECTEUR MÉDIATION :

La médiation a pour objectif de proposer du contenu adapté à différents types de visiteurs, afin de séduire un large public. Il est proposé d'inscrire un crédit de 5 000 € pour un projet d'amélioration.

### ➤ SECTEUR AQUARIOLOGIE :

Les installations techniques, en place depuis plus de 24 ans, nécessitent une mise à jour régulière. Chaque année, il est essentiel d'acquérir de nouveaux équipements pour améliorer le parc aquariologique.

*Note : Cette section pourra être ajustée en fonction des investissements qui seront proposés par l'entreprise attributaire du marché de maintenance des installations, marché validé au 1<sup>er</sup> février 2025.*

*Il est proposé d'inscrire un crédit de 2 800 € pour quatre projets d'amélioration.*



## ➤ SECTEUR TECHNIQUE :

Le secteur technique est dédié à maintenir le site en fonctionnement optimal en permanence, garantissant ainsi aux visiteurs la meilleure expérience possible. Il est proposé d'inscrire un crédit de 4 800 € pour deux projets d'amélioration.

De plus :

- Aucun emprunt supplémentaire ne sera contracté pour 2025 dans le cadre de ce budget annexe.
- ***Ce budget annexe présente, au 31 décembre 2024, un solde d'encours d'emprunt de 14 313,64 €, emprunt à terme prévu pour le 1<sup>er</sup> décembre 2028.***
- Les intérêts supportés sur :
  - Sur l'exercice 2024 s'élèvent à **808,43€**
  - Sur l'exercice 2025 : **660,32 €.**

## b) BUDGET A AUTONOMIE FINANCIERE OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME (OMT)

**FONCTIONNEMENT : 622 056 €**

La mission principale de l'Office Municipal de Tourisme (OMT) est de promouvoir la destination « Étapes-sur-mer » et d'inciter les visiteurs à explorer toutes les facettes de notre ville, contribuant ainsi indirectement à la consommation locale.

Certains services offerts par l'Office de Tourisme sont gratuits, tandis que d'autres génèrent des commissions, directes ou indirectes. Le volume d'affaires ainsi généré participe partiellement à l'équilibre économique de cette structure, qui, en complément des taxes de séjour perçues, demeure particulièrement dépendante de l'octroi d'une subvention d'équilibre municipale.

Cette subvention s'élève en moyenne à 292 879€ en 2024, 189 500€ en 2025.

### LES PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS FINANCIERS DE L'OMT EN 2024 :

➤ Taxe de séjour au réel : **92 898,52€** (+ 9 % par rapport à 2023)

Principale ressource de l'OMT, cette taxe devrait garantir l'équilibre financier du budget.

➤ Croisières Bateau Baie de Canche : **164 004,00 €** (+ 5,4 % par rapport à 2023)

Chiffre d'affaires brut / **La marge brute 2024 est estimée à 27 370 €.**

➤ Visites thématiques : **1 648,00 €**

➤ Visites Chantier Naval : **7 745,00 €**

➤ Billetterie en dépôt-vente : **5 993,80 €** de volume d'affaires brut

Le chiffre d'affaires net, correspondant au commissionnement, s'élève à **473.00€**

- **Service réceptif :** **92 304,00 €** de volume d'affaires brut  
Le chiffre d'affaires net, correspondant au commissionnement, s'élève à **21 419,00€**.

Le budget de fonctionnement 2025 est ajusté en fonction des résultats des recettes et des dépenses de 2024, avec une charge supplémentaire liée à la maintenance, auparavant couverte par le budget principal de la ville.

En matière d'investissements, il sera proposé d'inscrire un crédit de 10 000 € pour le chantier naval, destiné à l'acquisition d'un système informatique de photogrammétrie permettant la reconstitution en 3D des navires de collection.

- Aucun emprunt supplémentaire ne sera contracté pour 2025 dans le cadre de ce budget annexe.
- **Ce budget annexe ne présente pas de solde d'encours d'emprunt à rembourser au 31 décembre 2024.**

## c) PORT DE PLAISANCE

FONCTIONNEMENT : 190 116 €

### BILAN DE L'EXERCICE 2024

Le bilan du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme, réuni le 4 février 2025, indique qu'au 31 décembre 2024 :

- **189 anneaux** étaient occupés, enregistrant une baisse de **2,07 %** par rapport à 2023.
- **59 opérations de carénage** ont eu lieu, en diminution de **22,37 %** par rapport à 2023.

La **Convention d'Occupation du domaine portuaire** entre le Département du Pas-de-Calais et la ville a expiré le 31 mars 2024.

Une nouvelle **Convention de Délégation de Compétence** a été signée le 27 novembre 2024, et est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2024.

Cette nouvelle convention renforce considérablement la coopération entre le Département et la ville d'Étaples-sur-mer, et a été validée lors du Conseil Municipal.

Les travaux de **réfection du platelage**, pris en charge par le Département, ont débuté en novembre 2024.

De plus, l'installation de **projecteurs/détecteurs de présence** sur chaque duc-d'Albe (ou dolphin) est prévue pour 2025.

Un **point d'apport volontaire pour les biodéchets** sera mis en place, en collaboration avec les services de l'Agglomération, à l'emplacement de la place de stationnement dédiée aux PMR, qui sera décalée.

Le **BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2025** sera proposé en fonction des résultats de l'exercice 2024, tout en prenant compte les recommandations de la Chambre Régionale des Comptes, qui a demandé la cessation des subventions d'équilibre pour ce budget annexe.

Les deux leviers envisageables pour rétablir l'équilibre budgétaire sont :

- La réduction de la masse salariale (2 ETP actuellement en poste).
- L'augmentation des tarifs de locations des anneaux

— De plus :

- Aucun emprunt supplémentaire ne sera contracté pour 2025 dans le cadre de ce budget annexe.
- *Ce budget annexe présente, au 31 décembre 2024, un solde d'encours d'emprunt à rembourser de 88 768,59 €, emprunt à terme prévu pour le 1<sup>er</sup> décembre 2028.*
- Les intérêts supportés s'élèvent sur :
  - L'exercice 2024 à **5 013,63€**
  - L'exercice 2025 à **4 095,07€**

## d) BUDGET ANNEXE BÂTIMENTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX 2025.






**FONCTIONNEMENT : 133 238 €**

- Les **dépenses de fonctionnement** de ce budget annexe comprennent le règlement des fluides, la redevance d'occupation du domaine portuaire, les petites opérations de maintenance, les charges d'intérêts, ainsi que les dotations aux amortissements.
- Les **recettes de fonctionnement** proviennent principalement des loyers perçus. L'élaboration du budget primitif 2025 sera basée sur les résultats de l'exercice 2024.

De plus :

- Aucun emprunt supplémentaire ne sera contracté en 2025 pour ce budget annexe.
- ***Ce budget annexe présente, au 31 décembre 2024, un encours d'emprunt à rembourser de 191 250,57 €, emprunt à terme prévu pour le 1<sup>er</sup> juin 2033.***
- Les intérêts payés pour l'exercice 2024 s'élèvent à **10 436,79 €** et **9 312,10 €** pour 2025.

## VI. NOS AMBITIONS POUR 2025 & 2026 OBJECTIFS CIBLES

	Définition	Réel 2020	Réel 2023	Réel 2024	Valeur Cible
<b>EPARGNE BRUTE</b>	Mesure la capacité de la commune à dégager de l'épargne sur l'ensemble des opérations de fonctionnement, épargne qui doit permettre d'assurer le service de la dette et continuer à investir.	1 052 039€	2 673 235€	2 590 965€	>1 500 000€ 
<b>Taux d'Epargne brute</b>		7 %	16 %	15.5 %	>10 % 
<b>EPARGNE NETTE</b>	Constitue le solde d'épargne final. Il permet après le remboursement annuel de la dette de financer les nouveaux investissements sans avoir recours à des nouveaux emprunts.	-28 609 €	1 409 332 €	1 828 566€	>500 000 € 
<b>Taux d'Epargne nette</b>					
<b>Taux d'endettement</b>	Encours de dette / Recettes réelles de fonctionnement	60 %	51.5 %	45 %	< 50 % 
<b>Capacité de désendettement</b>	Nombre d'années théoriques nécessaires à la commune afin de rembourser sa dette par rapport à son épargne brute	8.5	3.2	2.9	< 5 

Afin de pouvoir assurer le développement harmonieux de la commune et de dispenser aux administrés les prestations publiques qu'ils sont en droit d'attendre tant au niveau sécuritaire, au niveau qualité de vie, épanouissement de leurs enfants, dans un environnement où il fait bon vivre, il est indispensable que la collectivité puisse dégager les ressources financières qui lui permettent d'assurer les investissements nécessaires en ayant recours à minima l'emprunt.

Pour ce faire un certain nombre de règles et de ratios de base doivent être respectés afin de garantir l'équilibre économique de notre commune et de lui donner ainsi les moyens de ses ambitions.